

L'ALLOCATION UNIVERSELLE,

Un « revenu de base » de 600 ou de 1.000 euros pour tous, sans conditions. L'idée est séduisante pour ceux qui ont moins, ou qui sont constamment menacés de perdre une allocation à peine supérieure. Mais « tout ce qui brille n'est pas or ».

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'allocation universelle fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau regain d'attention. Articles, débats publics, tribunes et cartes blanches se multiplient à son sujet. L'annonce du projet d'expérimentation limitée d'une « allocation universelle » par le nouveau gouvernement finlandais (coalition de partis de droite et d'extrême droite) a encore alimenté le débat. L'opposition à cette mesure s'affirme également. Ainsi, en 2014, Mateo Alaluf (ULB) y a consacré un petit ouvrage au titre explicite : *L'allocation universelle – Nouveau label de précarité*. Encore récemment, il était le protagoniste d'un débat organisé sur cette question par les Equipes populaires, avec pour contradicteur Philippe Defeyt (président du CPAS de Namur, Ecolo).

De quoi s'agit-il au juste ? Concernant le débat en Belgique, on peut se référer, comme le suggère Mateo Alaluf, à la définition de Vanderborght et de Van Parijs, qui entendent par

là « un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie » (1). Ce revenu remplacerait totalement ou partiellement les prestations sociales (revenu d'intégration, allocations de chômage, d'invalidité, pensions, allocations familiales...).

Les partisans de l'allocation universelle la présentent volontiers comme une idée neuve et, en même temps comme une idée déjà en germe, depuis toujours, dans la pensée utopiste. Quoi qu'il en soit, en Belgique, elle trouve son origine à une date précise : celle de l'élaboration, en 1984, d'un premier scénario détaillé d'instauration d'une allocation universelle formulé par P-M. Boulanger, Ph. Defeyt, Ph. Van Parijs et alii, sous le nom de Collectif Charles Fourier. En avril 1985, ce travail a donné lieu à la publication d'un numéro de *La Revue Nouvelle* qui a fait date en la matière. Le même collectif a été ultérieurement à l'origine de la création du *Basic Income European Network*, un réseau international dédié à la promotion de cette idée.

Trente ans plus tard, *Ensemble !* ouvre ses pages aux partisans et opposants de l'allocation universelle. Nous avons longuement donné la parole à l'un de ses partisans de toujours, Philippe Defeyt (Ecolo) ainsi qu'à un plus récent soutien politique, Georges-Louis Bouchez (MR). Nous avons également sollicité la réaction

de Zoé Genot (Ecolo). Hedwige Peemans-Poullet, militante féministe et spécialiste de la Sécurité sociale, a pris sa plume pour replacer le débat dans le cadre du fonctionnement de la Sécurité sociale et de son histoire, non sans dénoncer les impacts pour les femmes – selon elle négatifs – de l'allocation universelle. Au niveau syndical, Marc Goblet (FGTB) et Felipe Van Keirsbilck (CSC-CNE) nous ont fait part de leur analyse et du positionnement de leur organisation sur ce sujet. Enfin, nous avons nous-mêmes essayé de répondre

Le débat pose des questions stratégiques par rapport à la construction d'un front pour la défense de la Sécurité sociale.

« Supprimez les indemnités de chômage, les pensions légales, le minimex, les allocations familiales, les abattements et crédits d'impôts pour personnes à charge, les bourses d'études, les cadres spéciaux temporaires et les troisièmes circuits de travail, l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté. **Mais versez chaque mois à chaque citoyen une somme suffisante** pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. Versez-la lui, qu'il travaille ou ne travaille pas, qu'il soit pauvre ou qu'il soit riche, qu'il habite seul, avec sa famille, en concubinage ou en communauté, qu'il ait ou non travaillé dans le passé. Ne modulez le montant versé qu'en fonction de l'âge et du degré (éventuel) d'invalidité. Et financez l'ensemble par un impôt progressif sur les autres revenus de chaque

individu. Parallèlement, déréglez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Eliminez les obstacles administratifs au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé. Faites tout cela, et puis observez ce qui se passe. [...] Ce qui frappe d'abord, c'est que le problème de la pauvreté est affronté de manière plus efficace qu'auparavant, à un coût réel moindre pour la société et à un coût psychologique moindre pour les individus. [...] ».

Paul-Marie Boulanger, Philippe Defeyt, Philippe Van Parijs et Alii, *L'allocation universelle* in *La Revue nouvelle*, avril 1985.

Miroir aux alouettes ou d'alouette
Chasse, au propre. Engin de chasse constitué de petits miroirs qui scintillent au soleil et dont on se sert pour prendre les alouettes. [...] Au figuré. Miroir aux alouettes. Se laisser prendre au miroir aux alouettes. Se laisser duper par de belles promesses (TLF).

MIROIR AUX ALOUETTES ?



à la question « de quoi l'allocation universelle est-elle le nom ? ». Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion reste, aujourd'hui comme hier, opposé à l'instauration d'une allocation universelle. Cependant, force est de constater l'intérêt qu'elle suscite chez certains, lesquels méritent d'être écoutés et entendus. A fortiori lorsqu'il s'agit de personnes qui se trouvent actuellement exclues ou reléguées aux marges de la protection sociale. Le débat pose des questions stratégiques par rapport à la construction d'un front, d'un projet et d'un rapport

« Le revenu inconditionnel a comme avantage majeur pour les employeurs de remplacer les minima sociaux (RIS, allocations de chômage, garantie de revenu aux personnes âgées Grapa). Les salaires proposés doivent être dans ce système (NDLR : celui des minima sociaux) plus élevés que les revenus procurés par les minima, leur augmentation entraînerait celle des salaires et l'amélioration des conditions de travail pour rendre les emplois attractifs. On comprend que la droite préfère un revenu de base qui constitue une subvention à l'emploi,

aux minima sociaux qui sont une barrière à la diminution des salaires. [...] un montant versé sans condition à toute personne ne peut être que médiocre et ne peut assurer l'indépendance économique des bénéficiaires. Ceux-ci seraient obligés d'accepter du travail à n'importe quel prix pour arrondir leur allocation. Il en résulterait une dégradation du marché du travail et la prolifération de « boulots » mal payés. »

Matéo Alaluf, *L'allocation universelle contre la protection sociale*, RTBF, 14 juin 2013.

çons sans relâche les manquements de la couverture sociale actuelle et sommes parfaitement conscients de la difficulté d'engranger de nouveaux acquis. Nous ne sommes toutefois pas prêts à considérer que ces combats sont perdus, ni à « jeter le bébé avec l'eau du bain » au bénéfice de la création d'une « allocation universelle ». Ce serait inviter les plus précaires à être des alouettes isolées et hébétées, s'offrant elles-mêmes pour cibles aux fusils du patronat. □

(1) Vanderborgh et Van Parijs, *L'allocation universelle*, (2005) accessible en ligne : www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/2_7071_4526_2.pdf

« Une fois le miroir placé, le chasseur se dissimule, sans qu'il soit nécessaire de trop se cacher, et il attend les alouettes qui, dans les champs, montent leur gai tireli-reli. Mais, les voici qui aperçoivent, en bas, le miroir, qui s'agite et brille de toutes ses facettes ! [...] L'alouette veut se rendre compte de cet objet bizarre et brillant, elle s'en approche à tire-d'aile, et, lorsqu'elle se trouve au-dessus, elle exécute un vol plané en agitant rapidement le bout de ses

rémites, et, comme disent les chasseurs, elle "fait le Saint-Esprit" ! C'est pendant ce court laps de temps, — une seconde ou deux, — où l'oiseau demeure immobile, suspendu dans l'air comme au bout d'un fil, que le tireur doit envoyer son coup de fusil, en plein corps, comme à la cible. Passé cet instant rapide, le tir de l'alouette est des plus difficiles, et les douilles de cartouches vides s'entassent sans grand résultat ! »

Le Chasseur français, mars 1940.

« L'ALLOCATION UNIVERSELLE,

600 euros sans conditions pour tous et toutes, en conservant la Sécurité sociale existante. C'est la proposition défendue par Philippe Defeyt, économiste et président du CPAS de Namur (Ecolo). Au-delà du slogan, cette proposition est-elle réaliste et progressiste ?

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Economiste, membre fondateur et ancien secrétaire fédéral d'Ecolo, plusieurs fois élu en tant que député, Philippe Defeyt est aujourd'hui président du CPAS de Namur. Il publie régulièrement des analyses socio-économiques pointues sous l'égide de l'Institut pour un Développement Durable. Depuis de nombreux mois, il multiplie les interviews et les participations à des débats pour défendre sa proposition d'allocation universelle. En 1985 déjà, Defeyt défendait cette idée, avec Philippe Van Parijs et le Collectif Charles Fourier, créé pour porter ce débat. Mais il s'agissait alors d'une autre version de l'allocation universelle, supposant la disparition des formes actuelles de la Sécurité sociale et du salaire minimum garanti. Où en est aujourd'hui Philippe Defeyt à ce sujet ? Que défend-il ? Comment répond-il aux objections ? Rencontre.



Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, est favorable à l'allocation universelle.

Ensemble ! Dans quel registre situez-vous vos récentes interventions publiques en faveur de l'allocation universelle ? S'agit-il du partage d'une réflexion générale d'intellectuel, ou bien d'un engagement de responsable politique qui souhaite faire inscrire une proposition dans le programme de son parti, et dans un second temps la voir mise en œuvre ?

Philippe Defeyt : Je pense que les intellectuels doivent mettre les mains dans le cambouis. Pour le moment, les « mains dans le cambouis » pour moi, c'est le CPAS de Namur. Les situations concrètes que j'ai rencontrées par ce biais nourrissent ma réflexion dans le débat sur l'allocation universelle qui a repris vie ces dernières années. Est-ce que j'ai une visée politique ? Oui, ça me plairait que mon parti aille au-delà de dire « On peut en discuter », ce qui n'engage à rien. Mais je veux surtout pousser l'ensemble des progressistes à réfléchir et à se confronter au réel. La gauche, globalement, porte le projet d'individualisation des allocations sociales. Mais qui y a travaillé dans le détail ? Qui voit les difficultés que ça pose, notamment pour le revenu d'intégration ?

Quelle est donc cette proposition d'allocation universelle dont vous proposez la mise en œuvre ?

Je propose l'octroi d'une allocation inconditionnelle. Inconditionnelle par rapport à tout autre revenu. Inconditionnelle par rapport au fait de vivre, ou pas, avec d'autres. J'y mets cependant quelques nuances : le montant peut varier avec l'âge, il peut aussi varier

en fonction de considérations liées à l'état de santé ou de handicap. La différence fondamentale avec l'« impôt négatif », c'est que, dans ce système-là, lorsque vous avez un petit salaire et que vous gagnez un euro en plus, vous perdez un euro via l'impôt. Dans le système de l'allocation universelle, tout ce qui est gagné en plus ne rabote pas l'allocation universelle. C'est une différence fondamentale par rapport aux allocations de chômage, au revenu d'intégration et aux allocations d'invalidité.

A quel montant se situe l'allocation universelle que vous souhaitez promouvoir ?

Il y a deux écoles. Pour l'une, le montant doit être suffisant pour être totalement autonome par rapport à l'obligation de travailler. L'autre école défend l'option que l'allocation universelle doit offrir un « point de départ », notamment par rapport à la construction des revenus de chacun. C'est à cette école-là que je me rattache. Le montant de l'allocation doit, selon moi, se situer autour de 600 euros par mois. Ça fait 1.200 euros pour un ménage d'allocataires.

Je précise que, dans mon modèle, aucune situation ne peut être détériorée par rapport à la situation actuelle, sauf les situations injustes. Il est évident que si quelqu'un gagne 5.000 euros, il doit contribuer beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Quels sont les objectifs que vous souhaitez atteindre à travers l'instauration d'une telle allocation ?

En résumé, les objectifs sont les suivants : simplification du système, liberté des choix de vie, réduction du temps de travail et libération des initiatives. Pour moi, l'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. C'est l'Etat-providence avec une autonomie augmentée, moins de clientélisme et plus de société civile. L'allocation universelle, c'est une manière de financer la créativité, l'innovation sociale, l'immense besoin des personnes de faire des choses pour elles-mêmes. On ne peut quand même pas vivre dans une société où, pour une grande partie d'entre nous, il faut attendre 65, 67, et demain 70 ans, pour réaliser ce qu'on a réellement envie de faire. 600 euros, pour la majorité des travailleurs, c'est entre un tiers et un quart de leur salaire. Les personnes qui le souhaiteraient pourraient dès lors consacrer librement entre un quart et un tiers de leur temps pour les activités qu'elles choisissent. L'allocation universelle, c'est aussi la fin définitive et radicale des contrôles sur la vie privée et la situation familiale des personnes. Il est inacceptable que les allocataires

C'EST L'ETAT PROVIDENCE 2.0. »

sociaux soient pénalisés pour les choix familiaux privés qu'ils souhaitent faire. L'allocation universelle, c'est également une réponse par rapport aux progrès technologiques et à l'augmentation de la productivité, qui ne pourra plus nécessairement être absorbée à l'avenir par la création de nouveaux secteurs d'activité. Enfin, un travail sur la simplification du système de Sécurité sociale mène tôt ou tard à s'approcher de formes d'allocation universelle, sinon on n'en sort pas. Si on va jusqu'au bout de l'individualisation des droits sociaux, ça coûtera aussi cher que l'allocation universelle. On nous oppose qu'il n'y a pas aujourd'hui de rapport de forces favorable à l'allocation universelle, mais il y en a-t-il davantage en faveur de l'individualisation des droits ou de la réduction du temps de travail ? Non !

Sauf qu'en Belgique, et à la différence de la réduction collective du temps de travail, l'allocation universelle recueille plutôt des soutiens politiques éparés à droite (au MR, au VLD) qu'à gauche ?

Il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas parce que le député Bouchez s'est positionné là-dessus que la proposition est portée à droite et par le MR. Le jour où ils se rendront compte de ce que coûte l'octroi d'une allocation universelle de 1.000 euros, l'idée sera mort-née dans son parti. Mais c'est sans doute vrai qu'il a, plus chez Ecolo que chez d'autres, des influences libertariennes. Nous sommes rentrés dans une logique dans laquelle l'Etat dit beaucoup aux gens ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire. Je n'ai pas de problème à dénoncer cela, ni à dire que je suis un peu libertarien. Cependant, je demande un Etat fort pour protéger les citoyens, pour corriger les inégalités.

Octroyer une allocation de 600 euros aux 9.000.000 de personnes de 18 ans et plus qui résident en Belgique, ça demande de trouver 65 milliards.

Où trouvez-vous cet argent ?

Pour partie, il s'agit de montants déjà versés par la Sécurité sociale et des revenus de l'assistance sociale

« Si on va jusqu'au bout de l'individualisation des droits sociaux, ça coûtera aussi cher que l'allocation universelle. »

(RIS...). On supprime tous les taux ménages. On ne supprime pas la couverture des soins de santé, que j'exclus, mais tout le reste est mobilisé pour ce financement de l'allocation universelle. Pour partie, ce financement provient également de réductions fiscales (puisque chacun a une allocation, il ne faut plus réduire les impôts pour personnes à charge). Il y a aussi des budgets plus marginaux à mobiliser. Si on donne une allocation de 600 euros à tous les étudiants, il ne faut sans doute pas maintenir l'intégralité des bourses d'études. Enfin, il faut des recettes fiscales nouvelles. Tout comme pour le financement d'une politique de



MINIMAS SOCIAUX (2015) : QUELQUES CHIFFRES

1. Salaire minimum garanti interprofessionnel
(plus de 21 ans) : 1.559 €

2. Allocations de chômage maximales
(sans complément d'ancienneté)

Isolé

mois 1-3	1.623 €
mois 13-14	1.170 €
à partir du mois 49	972 €

Cohabitant

mois 1-3	1.623 €
mois 13-14	869 €
à partir du mois 49	513 €

3. Revenu d'intégration

Personne cohabitante	555 €
Personne isolée	833 €
Chef de famille	1.111 €

4. Garantie de Revenu aux Personnes Agées (Grapa)

marié ou cohabitant	687 €
isolé	1.031 €

réduction collective du temps de travail ou d'individualisation des droits sociaux.

Dans votre système, dites-vous, personne ne serait perdant. Ne prévoyez-vous pas, par exemple, de diminuer les pensions publiques pour financer l'allocation universelle ?

Ah, ça, de façon transitoire, non. Il y a des droits acquis. Mais pour moi, à terme, il faut le même principe de pensions pour tout le monde. Donc un peu moins pour les pensions publiques et un peu plus pour les pensions privées.

Vous nous avez habitués, en tant qu'économiste et acteur politique, à ce que vos propositions soient

détaillées et précisément chiffrées. On s'attendrait dès lors à ce que vous mettiez des chiffres sur les différentes sources de financements proposées... Honnêtement, nous devons retravailler cette question. En termes de financement, on est en retard. J'accepte volontiers la critique. Mais le vrai débat, c'est de savoir dans quelle mesure il y a un rapport de forces pour aller chercher des recettes fiscales supplémentaires.

Comment conciliez-vous l'intention de faire en sorte que « personne n'y perde » et celle de simplifier la Sécurité sociale ?



⇒ Pour moi, si complément il y a pour quelque raison que ce soit (maladie, handicap, chômage, pension...), c'est lié strictement au parcours individuel de la personne, et non à sa situation familiale. En matière de chômage, par exemple, il n'y aurait plus de contrôle de la situation de cohabitation. Il n'y aurait plus de contrôle de la disponibilité sur le marché de l'emploi concernant l'allocation universelle, mais un contrôle de la disponibilité pourrait être maintenu pour le complément de chômage. Je suis opposé à la façon dont les contrôles de la disponibilité sont actuellement menés, mais en toute honnêteté intellectuelle, l'instauration d'une allocation universelle n'implique pas en elle-même la modification du contrôle de la disponibilité chômeurs. Contrairement à d'autres, je ne suis pas partisan d'une société dans laquelle une partie de la population se déconnecte complètement du marché de l'emploi et peut dire : « J'ai mes 1.500 euros par mois et le monde peut s'écrouler. »

Donc, la plupart des contrôles actuels sur les allocations qui sont supérieures à 600 euros par mois continueront, dans ce modèle, à être exercés ?

La vraie question, c'est : que deviennent les personnes qui, dans mon modèle, ont une allocation de 600 euros et qui vivent réellement seules ? Il faut examiner la situation sociale de ces personnes. Une partie d'entre elles vivent seules parce que cohabiter avec d'autres donnerait lieu à une sanction financière, pour elle ou pour la personne avec laquelle elles souhaitent cohabiter. Cette situation disparaît avec l'allocation universelle. Une autre partie de ces personnes ont déjà aujourd'hui d'autres revenus. Par exemple, un chômage partiel, un salaire à temps partiel. En additionnant ces revenus à l'allocation universelle, ces personnes-là dépasseraient le seuil du revenu d'intégration. Il n'en reste pas moins qu'il y a des personnes qui sont vraiment seules, qui ne bénéficient ni d'allocations de chômage partielles, ni de chômage partiel... Ça fait un nombre limité de personnes. Comment les aider ? Je ne souhaite pas maintenir les contrôles tels qu'on les fait actuellement dans les CPAS. Je pense que la seule solution est d'offrir à ces personnes-là un travail garanti. Un vrai travail garanti, barémisé... Mais du fait qu'on le permet à des personnes seules, il faut offrir cette possibilité de travail garanti à tout le monde.

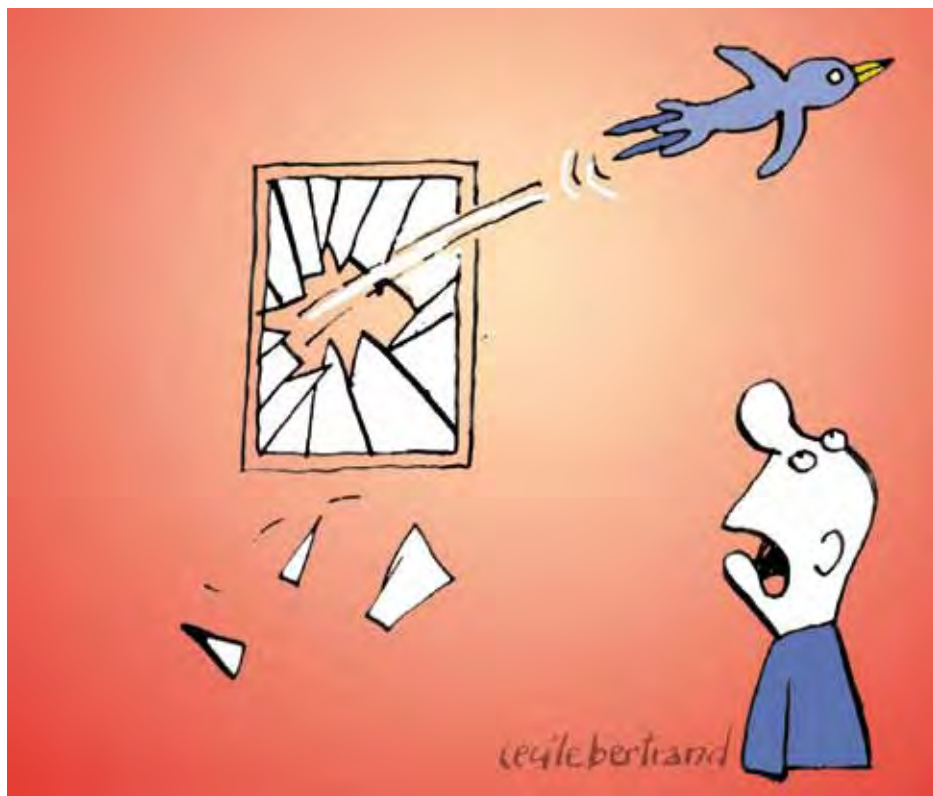
Offrir à tout demandeur d'emploi une possibilité de travail barémisé garanti, n'est-ce pas un autre projet que celui d'allocation universelle ?

Non, c'est un complément de l'allocation universelle, c'est un minimum. Je situe ces emplois dans le secteur non marchand. Mais ce ne sont pas nécessairement des emplois de 40 heures par semaine. Je pense que ça ne

concernera dans les faits que peu de personnes, mais il faut le prévoir si on veut supprimer les contrôles en fonction de la situation familiale.

L'allocation de chômage a l'avantage essentiel pour les travailleurs à bas salaires de fixer ce que les économistes appellent un niveau de « salaire de réservation », c'est-à-dire un niveau de salaire minimum que l'employeur doit offrir pour trouver de la main-d'œuvre, qui doit être significativement supérieur à l'allocation de chômage. Ce salaire de réservation disparaît dans le système de l'allocation universelle, puisqu'elle se cumule avec le salaire. Dès lors, les employeurs ne risquent-ils pas de diminuer les salaires d'un montant équivalent à l'allocation ?

Pour moi, on ne touche pas au salaire minimum garanti. Si on réussit à établir un rapport de forces favorable à des idées de gauche, il s'appliquera également en ma-



tière de salaires. Qu'est-ce qui affaiblit aujourd'hui les organisations syndicales ? C'est le fait que, si elles ne disent pas « oui », le gouvernement le fera à leur place.

Vous êtes pour le maintien du salaire minimum garanti, mais ne faut-il pas réfléchir aux impacts réels de l'introduction d'une allocation universelle ? Quid de la pression à la baisse exercée par les centaines de milliers de personnes sans emploi qui bénéficieraient d'une allocation universelle insuffisante pour vivre dignement et pourraient cumuler l'allocation avec des heures de travail ? Ne risque-t-on pas de passer d'un système de chômage massif à la création d'une masse de travailleurs pauvres, selon le modèle des Etats-Unis ?

Moi, je pense que ça n'aggrave pas la situation. Je pense même que ça peut l'améliorer, parce qu'il y aura une moindre pression en termes d'offre de travail. Je vois

bien les jeunes aujourd'hui. Est-ce qu'ils veulent tous travailler à temps plein ? Non. Avec l'allocation universelle, ils vont ajuster leur offre de travail.

Les organisations syndicales sont opposées à l'allocation universelle. Dans ce contexte, voyez-vous un rapport de forces se construire pour mettre en œuvre une version de gauche de l'allocation universelle ? N'y a-t-il pas un risque sérieux que l'idée que vous défendez avec des intentions généreuses soit reprise par la droite dans un but très différent ?

L'objection est recevable. Est-elle pertinente ? Oui, mais je pense que les organisations syndicales doivent évoluer si elles veulent que les jeunes générations s'inscrivent dans le mouvement syndical. Elles doivent prendre en compte les nouvelles aspirations. Elles doivent aussi avoir un peu de courage. Dans quelle organisation discute-t-on vraiment de la fiscalité sur les voitures de société ? Dès lors, est-ce que cet argument est spécifique à l'allocation universelle ? Faut-il attendre un soutien syndical pour mener des débats progressistes ? J'ai récemment participé à un débat sur l'allocation universelle à Mons, avec M. Bouchez (MR) ainsi qu'un représentant de la FEB et de la FGTB. Eh bien, entendre une alliance objective de la FEB et de la FGTB sur l'allocation universelle, ça fait mal ! Ils l'ont dit : « On est d'accord là-dessus. » Pourtant, l'un des arguments de la FEB était qu'« avec une allocation universelle, on va donner de l'argent à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin »...

L'une des différences importantes entre l'allocation universelle et la réduction collective du temps de travail (RTT) n'est-elle pas que la réduction du temps de travail favorise une unification des conditions de travail de tous vers le temps plein, tandis que l'allocation universelle favorise les temps partiels, les horaires atypiques et la dualisation du marché du travail ?

Dans le modèle que je propose, les jobs à 5 euros de l'heure sont exclus. Quant au temps de travail, je suis partisan de garder au minimum l'idée du tiers-temps. Règle qui n'est pas respectée aujourd'hui et qu'il faut défendre. Ça fait partie de mon modèle. Il est exact que si le marché du travail n'est pas régulé, l'allocation universelle devient une subvention à l'employeur. Pour moi, elle doit donc être impérativement liée à ces deux conditions : maintenir le salaire minimum garanti et interdire le travail en dessous d'un tiers-temps. Pour une personne seule, le cumul d'un tiers-temps et de l'allocation universelle sera largement supérieur au revenu d'intégration. Pour le reste, pensez-vous qu'une réduction collective du temps de travail dans le domaine de la chimie va bénéficier aux titulaires d'un revenu d'intégration du CPAS de Namur ? Par ailleurs, sans rapport de forces suffisant, une réduction collective du temps de travail se traduit, comme on l'a vu en

France, par des augmentations de cadences. Je pense que le résultat sera au moins aussi intéressant avec l'allocation universelle qu'avec la RTT.

Marc Goblet (FGTB) nous faisait la remarque : « Donner la même chose à tout le monde, je ne trouve pas ça juste. » Est-il juste de donner une allocation de façon identique au président du CPAS de Namur et à une personne en état de besoin ?

Dans ma situation de président de CPAS, dans mon modèle, je vais payer plus d'impôts. De bons mécanismes pour financer l'allocation universelle permettent d'améliorer l'effet redistributif. Par ailleurs, regardez l'exemple des pensions. Si vous donnez une même somme avec un forfait à tout le monde, par définition, on réduit les écarts. La Grapa rétablit un peu l'équilibre, mais il y a un nombre important de personnes qui n'ont promérité qu'une pension de 500 ou 600

« Le mouvement syndical est sur la défensive, la gauche est sur la défensive aujourd'hui. On en vient à avoir peur de son ombre. »

euros... tandis que le gouverneur de la Banque nationale bénéficie d'une pension publique de l'ordre de 10.000 euros ! Si vous limitez les pensions à 3.000 à 4.000 euros bruts, et que vous prenez l'excédent pour assurer à tous un socle de 600 euros et un complément en fonction de la carrière, vous réduisez les inégalités en matière de pensions.

Vu le nombre de conditions que vous jugez vous-même nécessaires pour mettre en œuvre la version que vous estimez progressiste de l'allocation universelle, et vu le poids politique d'Ecolo, est-ce vraiment pertinent de l'inscrire dans son programme politique ? Plutôt qu'une refonte totale, ne serait-il pas plus judicieux d'essayer d'apporter au système existant des améliorations qui recueillent un plus large soutien à gauche ? Par exemple, par la RTT, les congés thématiques, les allocations de chômage, l'individualisation des droits, la création d'emplois publics ou non marchand pour réintégrer les exclus...

Principe de responsabilité, principe de réalité... Oui, et à certains moments, je participe comme chacun à des luttes pour des objectifs précis sur les terrains sur lesquels je suis engagé. Mais, à force de faire ça, on perd une capacité de projet, on est tout le temps sur la défensive. Chacun d'entre nous, individuellement et collectivement, en vient à avoir peur de son ombre.

Un certain nombre de personnes sont critiques par rapport à l'allocation universelle, mais enthousiastes par rapport à l'idée de salaire garanti à vie développée par Bernard Friot. Qu'en pensez-vous ?

Friot ? Il n'y a pas mieux pour casser une idée ! Il développe un modèle tarabiscoté, pour lequel il faut se lever tôt avant de comprendre ce qu'il veut... Son système est déconnecté par rapport au réel et susceptible de recevoir la même objection : quel rapport de forces aujourd'hui pour l'instaurer ? □

« AVEC L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Une allocation de 1.000 euros par mois, pour tous et toutes, à vie et sans conditions, mais en remplacement de la quasi totalité de la Sécurité sociale actuelle. C'est le new deal défendu par le député Georges-Louis Bouchez (MR).

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Charles Michel (il était alors président du MR) avait déclaré en 2012 : « *Le MR est ouvert aux principes d'une allocation universelle pour autant que cela s'accompagne d'une réforme globale du système d'imposition en Belgique.* » (1). Mais jusqu'il y a peu, il n'y avait pas au sein du MR de prise de position publique et élaborée en faveur de l'allocation universelle. En France, cette position est, par exemple, défendue dans les rangs libéraux par l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin et, au VLD, par la députée Nele Lijnen. Ce vide est désormais comblé au MR. Le jeune député wallon Georges-Louis Bouchez (également échevin des Finances de la Ville de Mons, et futur ministre?) a résolument enfourché ce cheval de bataille. Il s'en est ouvert dans *Le Soir*, en septembre dernier. Son ambition immédiate par rapport à l'allocation universelle est « *qu'on y réfléchisse, afin de la voir figurer au programme du MR, en tous cas dans le nouveau Manifeste libéral fin 2016* ». Mais l'horizon de son engagement est plus vaste : « *Avec l'économie de marché, les libéraux ont imposé leur modèle à tous, qui n'est plus contesté à gauche. Et là, avec l'allocation universelle telle qu'elle est décrite ici sommaire-*

avec le sourire une vision très dure du libéralisme. Il faut cependant mettre à son crédit qu'il ne masque pas ses idées et qu'il contribue ainsi à un véritable débat.

Ensemble ! : Vous avez fait une sortie remarquée en faveur de l'allocation universelle. Est-ce l'expression d'un engouement pour une idée dans le vent ou d'une réflexion approfondie?

Georges-Louis Bouchez : C'est un sujet sur lequel je travaille depuis un bon moment, avant même que l'on en parle en Finlande, aux Pays-Bas, etc. J'ai travaillé pendant plus d'un an sur cette question. J'ai passé plusieurs soirées avec M. Van Parijs, chez lui, pour discuter du sujet. J'ai également beaucoup lu sur ce qui se faisait ailleurs, etc. C'est une idée qui me vient aussi de ma participation dans les débats politiques depuis un moment, où j'entends ressasser les mêmes recettes connues et de moins en moins convaincantes... ma conviction de départ est que le système tel qu'il est organisé aujourd'hui ne tiendra pas. Enfin, quand on est jeune député, on a la responsabilité particulière d'amener des idées novatrices, même si elles ne s'ap-

pliquent peut-être que dans vingt ou trente ans. Je suis convaincu que le modèle fondé uniquement sur le travail et dont les prestations sont conditionnées, soit au fait d'avoir travaillé, soit de pouvoir un jour travailler, n'a plus beaucoup de sens vu l'évolution que connaît notre société. Je crois fondamentalement à l'idée d'allocation universelle. Son avantage, même pour ceux qui n'y adhèrent pas, c'est qu'elle pose plein de questions auxquelles on doit répondre. Notamment celle de l'individualisation des droits, qui selon moi n'est pas souhaitable dans le schéma actuel, mais devient possible avec l'allocation universelle. Le contrôle des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz des chômeurs est certainement nécessaire aujourd'hui pour établir leur situation réelle et leurs droits, mais pas dans le modèle d'allocation universelle auquel j'aspire.



Le député Georges-Louis Bouchez (MR) a résolument enfourché le cheval de bataille de l'allocation universelle.

ment, les libéraux, encore eux, feraient un nouveau grand pas en avant dans la bataille des idées. » (1). Nous l'avons rencontré pour mieux comprendre sa vision de l'allocation universelle. Celle-ci s'avère à maints égards plus proche de celle prônée par le Collectif Charles Fourier en 1985 que ne l'est la version promue par Philippe Defeyt aujourd'hui. Georges-Louis Bouchez défend

Comment votre sortie a-t-elle été accueillie dans votre propre parti ?

J'ai été très surpris du nombre de réactions positives que j'ai reçues. Ceux qui y ont réfléchi, en général, y sont favorables. Il peut y avoir des variations sur l'amplitude de la proposition : le niveau de l'allocation, le fait de conserver ou non les autres dispositifs... Tout

SELLE, VOUS ÊTES AUTONOME DANS VOS CHOIX DE VIE »

cela peut être débattu, mais je n'ai rencontré personne qui dise : « J'ai fait une étude universitaire sur la question, et ça ne tient pas pour telle ou telle raison. » Bien sûr, c'est une idée qui trouble une série de personnes, parce que tous les partis politiques à l'heure actuelle ont une vision du monde dans laquelle chacun doit avoir un travail productif, et que seul le travail productif est créateur d'une place dans la société. C'est perçu comme une règle divine alors que ce n'en est pas une. C'est quelque chose qui va évoluer avec le temps, compte-tenu du chômage de masse, lié notamment aux progrès technologiques, aux taux de croissance poussifs, etc. Le MR est en plein processus de refonte doctrinale, et je sais que cette idée a été abordée dans de nombreux ateliers organisés localement, ça percole. Les gens sont, soit très favorables, soit dubitatifs, mais ma sortie n'a pas suscité une levée de boucliers à l'intérieur du MR. Personne ne m'a dit : « Jamais de la vie ! » Il est clair que nous avons une difficulté pour intégrer cette idée dans notre programme. J'en ai discuté avec Richard Miller, qui pilote cette réforme doctrinale du MR : le problème, c'est que nous avons basé tout notre discours sur le fait que nous étions le parti du travail, des gens qui veulent travailler, etc. Il faudra régler cette question du rapport au travail, mais je n'ai pas reçu un coup de téléphone du président du parti me disant : « Tu es malade ! », au contraire... Avancer une idée nouvelle suscite de l'intérêt.

Vous avez participé à un débat public à Mons sur cette question avec différents acteurs. Quels sont les enseignements que vous en tirez ?

Ce qui est extraordinaire dans ce débat, c'est l'axe FEB-FGTB. Ils sont opposés à l'unisson à l'allocation universelle. Pourquoi ? Parce que, pour l'une comme pour l'autre, ça leur ferait perdre leur rôle institutionnel. Si l'allocation universelle est instaurée, l'autonomie est rendue aux personnes, cela fait disparaître cette logique de négociations de masse, sur l'indexation de certaines normes de croissance, notamment en soins de santé. Ça ferait perdre du poids à tout ça. Les syndicats viennent avec une contre-proposition, qui est la réduction collective du temps de travail. Pour moi, il s'agit d'une bêtise absolue, parce que vous cumulez les inconvénients des deux mécanismes. Dans le modèle de la réduction collective du temps de travail, vous continuez, d'un côté, à devoir fournir un travail productif qui est pour beaucoup de gens perçu comme alimentaire et avilissant. De l'autre côté, soit vous générez une augmentation du coût horaire du travail – et on sait que la Belgique n'est déjà pas compétitive –, soit vous le faites à salaire horaire égal, et alors vous appauvrissez les gens. Du côté de la FEB, mon impression est qu'ils

pensent au présent. Ils ont une vision précise du montant des réductions nécessaires de telle charge sociale, mais ils sont sans doute moins avancés pour penser la société de demain. Je n'ai pas eu l'impression que le sujet avait été étudié. L'Union wallonne des Entreprises était dubitative dans ce débat.

Et puis, il y a un axe un peu particulier des partisans de l'allocation universelle : Philippe Defeyt, Roland Duchatelet et moi-même. C'est assez surprenant : un Ecolo, un homme d'affaires libéral et moi. On se retrouve sur l'argumentaire. Pour Ecolo, il y a un grand combat pour l'individualisation des droits. Pour un libéral, la liberté des individus est très importante. Ce qui est très intéressant dans ce débat – et ça prouve

« Le contrôle des chômeurs est certainement nécessaire aujourd'hui pour établir leur situation réelle et leurs droits, mais pas dans le modèle d'allocation universelle auquel j'aspire. »

que l'allocation universelle peut être la voie de la société de demain –, c'est que les clivages traditionnels gauche-droite disparaissent. La ligne de clivage se refait selon une autre logique. Ce qui est également frappant dans cette discussion, c'est que tant la FGTB que la FEB doivent absolument trouver des idées nouvelles : plus personne ne croit à leur modèle, à la croissance... Cela a été trop répété sans être suivi d'effet et, malgré la croissance, les inégalités augmentent. Pour compléter le panorama au-delà du débat à Mons, je sais que l'on réfléchit beaucoup à l'allocation universelle au sein du SP.A et de l'Open-VLD. L'état de la réflexion dans les partis politiques flamands est plus avancé que dans la partie francophone du pays, ce qui est le reflet de leur paysage politique, plus dynamique et ouvert aux nouvelles idées.

Quelles sont les grandes lignes de la proposition que vous défendez ?

L'idée est que chaque individu, en sa qualité d'individu, recevrait 1.000 euros par mois. Il y a deux grandes écoles. Celle de Van Parijs, qui prévoit une allocation de 300 euros, au niveau européen, mais en conservant les autres allocations sociales, en tant que second filet de sécurité. Il y a l'autre école, qui est plutôt la mienne et celle de Duchatelet, qui prévoit que l'on supprime toute série d'aides sociales pour offrir une allocation de 1.000 euros inconditionnelle, que l'on conserve même si l'on travaille, que l'on soit riche ou pauvre, marié, isolé ou cohabitant... Pour ce faire, il faut l'assumer, on supprime les allocations de chômage, le revenu d'intégration, les allocations familiales, les aides à

⇒ l'emploi, les aides aux entreprises, la couverture des petits risques en matière de santé – bien sûr on peut débattre de ce dernier point. Si on additionne tous ces budgets, on arrive à des montants oscillant entre 50 et 75 milliards d'euros par an, auxquels il faut ajouter le coût de toutes les administrations qui gèrent ces dispositifs.

Concernant les aides aux entreprises, les résultats pour les publics cibles ne sont pas probants, mais on crée des pièges à l'emploi. Ça c'est dramatique ! Je viens d'une région où il y a beaucoup de chômage. On y rencontre des jeunes qui ont eu une convention de premier emploi et ont travaillé un an dans ce cadre, puis qui ont eu un emploi APE et travaillé trois ans, puis un emploi PTP... Un jour, ils atteignent l'âge de 35 ans, et ils ont travaillé sept ans, par intermittence ; ils ont eu des boulots sans perspectives de carrière et sans intérêt pour un CV. Ils ont été steward, gardien de la paix... A 35 ans, ils n'ont plus d'accès aux mêmes mesures de soutien à l'embauche, ils n'ont pas de CV et ne sont pas valorisables auprès d'un employeur. Ils entrent alors dans le chômage de longue durée. Peut-être un jour auront-ils un nouvel emploi via l'article 60 du CPAS... Ce n'est pas un parcours de vie ! Supprimons ces dispositifs. Individualisons les droits. Aujourd'hui la cohabitation ou la colocation est pénalisée pour une série d'allocataires. Avec l'allocation universelle, vous êtes autonome dans vos choix de vie. Vous pouvez choisir de faire toute une série d'activités qui ne sont pas productives et avoir de quoi subsister. Vous valorisez ainsi toute une série de tâches utiles à la société : le bénévolat, la gestion des enfants, la gestion du ménage, des activités sportives ou culturelles... Et surtout, et ça c'est une valorisation du travail, dès que vous travaillez, vous aurez toujours un euro de plus que si vous ne travaillez pas. De plus,

« Tant la FGTB que la FEB doivent absolument trouver des idées nouvelles : plus personne ne croit à leur modèle. »

vous retirez du marché de l'emploi toute une série de personnes qui n'ont pas envie de travailler, qui n'en ont plus les capacités et qui occupent des emplois occupationnels... Je le vois bien dans la commune où je suis échevin, à Mons : on engage des gens qui font des tâches utiles mais pas fondamentales et qui ont surtout été engagées pour donner de l'emploi. Et puis, il y a toutes les personnes qui font un boulot qu'elles n'aiment pas, qui sont à côté de la pointeuse quinze minutes avant la fin de la journée. Quel est le niveau d'une société qui oblige les gens à faire ça ? Alors que d'autres pleureraient pour avoir leur emploi ! Enfin, la grandeur d'une société, c'est de savoir évoluer. Toutes les sociétés ont changé avec l'évolution des technologies et des richesses. Serions-nous la seule société dans l'histoire à ne pas envisager de modifications de notre mode de vie ?

Vous dites qu'« avec l'allocation universelle, dès que vous travaillez, vous gagnez un euro de plus » : n'est-ce pas déjà le cas aujourd'hui ?

Non ! il y a des études universitaires, et notamment

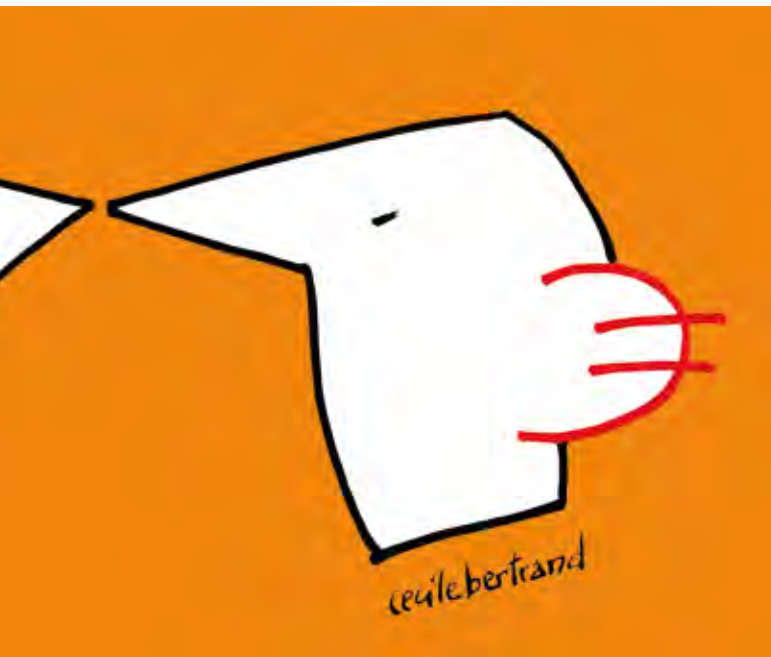


de l'ULg, qui prouvent que certaines personnes touchent moins en travaillant que si elles étaient restées au chômage. Par exemple, pour les emplois les moins qualifiés. Si vous êtes engagé comme personnel d'entretien dans une commune, vous allez toucher quoi ? 1.200 euros par mois ? Vous allez payer des impôts, avoir des frais qui sont inhérents à votre travail. Vous allez perdre une série d'avantages : si vous aviez le statut Vipo, vous risquez de le perdre, d'être exposé à des frais de crèche, vous perdrez des points de priorité pour accéder à un logement social, etc. En accédant à l'emploi, vous perdez toute une série de facilités ou d'avantages qui étaient liés au fait que vous étiez au chômage ou au CPAS, le tout avec un salaire qui ne crée pas un différentiel suffisant. J'ai déjà reçu des personnes à qui on proposait des emplois peu qualifiés et qui m'expliquaient ces problèmes, le fait qu'elles auraient moins en travaillant qu'en restant au chômage.

Que voulez-vous que je leur dise ?

Vous êtes échevin des Finances, et donc habitué à chiffrer les projets. Offrir une allocation de 1.000 euros aux 9 millions de résidents de plus de 18 ans, ça coûterait 108 milliards d'euros. Comment prévoyez-vous de trouver ce montant ?

Comme indiqué, dans la version haute de ce qui est supprimé, on arrive à 75 milliards. Il faut encore y ajouter la partie communale des revenus d'intégration, le coût des administrations qui gèrent ces dispositifs. 110 milliards d'euros, c'est près d'un tiers du PIB belge. La part de l'État et des transferts sociaux dans notre PIB est d'environ 40 %. Ceci dit, il faut l'avouer, une telle idée générerait un tel choc pour l'organisation économique que personne ne peut prévoir avec certitude l'ensemble de ses effets. Par exemple, au sujet du niveau des salaires : une école prétend que ça pourrait stabiliser les salaires et peut-être même les faire baisser. L'employeur pourrait diminuer le salaire du montant de l'allocation. Une autre école pense que les salaires actuels et l'allocation pourraient s'additionner.



Mon intuition est plutôt que la réalité se situerait entre les deux. Par ailleurs, je pense qu'il faudra envisager une taxation des machines et des technologies. A partir du moment où elles remplacent le travail humain, ils faut qu'elles contribuent aussi au financement du système. A l'heure actuelle, d'après le Forem, 40 % des emplois sont menacés de disparition à l'horizon 2030.

Dans votre modèle, vous supprimez le salaire minimum garanti ?

Le salaire minimum garanti est de 1.000 euros, puisque tout le monde reçoit 1.000 euros. C'est quelque chose qui offre une sécurité beaucoup plus grande, et qui intègre plein de gens qui ne le sont pas pour le moment. L'effort salarial net à consentir par les entreprises est moins élevé que précédemment ; pour elles, c'est un avantage.

Et l'argent des pensions ? Dans votre modèle, est-il également mobilisé pour financer l'allocation universelle ?

Oui ! L'allocation est une idée fondamentale pour sauver les pensions. Pour un retraité traditionnel, qui a travaillé toute sa vie, qui a acheté sa maison, qui a un peu d'argent de côté et éventuellement une pension complémentaire, il y a moyen de s'en sortir avec une allocation de 1.000 euros. Pour qui cela pose-t-il problème ? Pour les personnes âgées qui ne sont pas propriétaires. Là, l'intervention de l'État doit se faire sur l'accès à la propriété. Par exemple, pour ceux qui sont dans les logements sociaux, il faut favoriser la location acquisitive. Le fait d'être propriétaire fait toute la différence entre une personne âgée pauvre et une personne âgée qui s'en sort.

Selon vous, qui perd et qui gagne à l'instauration de ce système ? En effet, aujourd'hui, une bonne partie des pensions ou des allocations de chômage

sont actuellement supérieures à 1.000 euros...

Pour ce qui est des demandeurs d'emploi, on sait très bien que le fait de pouvoir rester au chômage toute sa vie va disparaître – il existe un mécanisme d'activation des chômeurs –, même si ça existe encore dans la loi. En outre, les allocations de chômage sont dégressives dans le temps. A l'heure actuelle, on oblige les gens à trouver un emploi qu'ils ne trouveront jamais. Ne racontons pas d'histoires : si vous avez passé vingt ans au chômage, si vous n'avez pas de qualifications spécifiques, vous n'êtes plus employable... Quand je dis ça à la FEB, on me dit : oui, mais ces personnes peuvent se former ! Mais se former à quoi ? A quelque chose que des jeunes qui ont 20 ou 30 ans de moins viennent d'étudier. Ceux-ci ont par ailleurs accès à des aides à l'emploi spécifiques. Et ils vont entrer en concurrence ? Ce sont des discours qui ne passent plus, parce qu'ils ne correspondent pas à la réalité. Donc, pour le chômage, c'est peut-être moins au début avec l'allocation universelle, mais c'est un montant minimum qui est garanti sur la durée et sans conditions.

Quant aux pensions, il y a des pensions trop élevées dans le système actuel. Ce système n'est pas juste : plus vous avez gagné de l'argent, plus vous toucherez une pension importante. On me répond : « Oui, mais on a cotisé pour ça. » C'est vrai, mais a priori n'est-on pas ici dans une logique de solidarité ? Il faut assumer qu'il y ait des pensions qui diminuent, sans quoi les grosses pensions vont à un moment donné faire chuter les caisses de pensions. 1.000 euros, c'est supérieur à de nombreuses pensions actuelles, les indépendants en savent quelque chose, et ça remet dans le circuit un nombre important de personnes qui n'ont actuel-

« Les syndicats viennent avec une contre-proposition, qui est la réduction collective du temps de travail. Pour moi, il s'agit d'une bêtise absolue. »

lement pas du tout de pension. Qu'est-ce que touchent les épouses aidantes des indépendants pensionnés ? 300 euros ? Cependant, comme je l'ai dit, il faut prévoir quelque chose en terme de logement pour les personnes âgées. Si vous avez un loyer de 600 euros et que vous n'en touchez que 1.000, c'est compliqué. Par ailleurs, l'allocation universelle n'exclut pas les deux et troisièmes piliers de pensions.

Une conclusion ?

Que l'on soit un partisan ou adversaire de l'allocation universelle, je pense qu'il faut reconnaître qu'elle pose des questions auxquelles on devra répondre dans un futur proche. Que ce soit sur la place du travail, le respect de la vie privée, sur l'inclusion sociale, sur l'organisation de l'économie et des administrations. L'allocation universelle n'est pas le remède à tous les problèmes, mais elle me paraît un élément fondamental pour l'adaptation de la société au monde qui vient. □

(1) « L'allocation universelle, bleu je veux », *Le Soir*, 30 septembre 2015.

« CE N'EST PAS UNE VRAIE INDIVIDUALISATION ! »

Où en est aujourd'hui Ecolo concernant l'allocation universelle ?
Le point avec Zoé Genot (Ecolo), qui n'y est pas favorable.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Au milieu des années 1980, Ecolo s'était positionné en faveur de l'allocation universelle. Bien vite, cette revendication a été renvoyée aux calendes grecques, si pas carrément mise au placard. Ainsi, Jacky Moraël indiquait en 1996 : « *L'allocation universelle, loin de résoudre les principales tares de notre système (redistribution à l'envers des richesses, exclusion par le chômage, redistribution inéquitable du temps libre), pourrait les conforter et même les amplifier. C'est un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre.* » (1). Mais le débat n'a jamais été totalement clos à l'intérieur d'Ecolo. Qu'en pense Zoé Genot, cheffe du groupe parlementaire Ecolo bruxellois, qui a mené dix ans de guérilla

parlementaire contre les chasses aux chômeurs au niveau fédéral ?

Ensemble ! : Soutenez-vous les positions exprimées par Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur (Ecolo), en faveur de l'instauration d'une allocation universelle ?

Zoé Genot : Philippe Defeyt, comme d'autres tenants de l'allocation universelle, pointe de vrais problèmes qui préoccupent également d'autres écologistes. Par exemple, la liberté des choix de vie, de cohabitation ou non-cohabitation... Chacun doit pouvoir, sans être pénalisé, vivre en couple, héber-

ger son frère qui était à la rue, etc. Ça, c'est un vieux combat d'Ecolo. Déjà mené en 1997 : Thierry Detienne menait une campagne contre les visites domiciliaires de l'Onem chez les chômeurs pour venir y compter le nombre de brosses à dents, etc. La fin des visites domiciliaires fut l'une de nos exigences pour participer au gouvernement arc-en-ciel en 1999. De la même façon, ma collègue Muriel Gerkens avait poursuivi ce combat pour permettre aux personnes handicapées de vivre en couple. J'ai également déposé, lorsque j'étais députée à la Chambre, une proposition de loi demandant l'individualisation de l'ensemble des allocations ainsi que leur relèvement progressif au-dessus du seuil de pauvreté. Toutefois, je pense que la bonne réponse, ce n'est pas l'octroi d'une allocation universelle mais bien d'être

combatif face à toutes les attaques contre la Sécurité sociale. Le combat principal pour les progressistes, c'est d'arrêter le détricotage de ces droits et de les renforcer. Que ce soit à travers l'individualisation des allocations, leur augmentation, etc. Il faut également avancer vers une réduction collective du temps de travail. L'allocation universelle pose de bonnes questions, mais générerait trop d'effets pervers. Qui dit « socle minimal », dit « socle insuffisant » pour les personnes qui ne pourront pas travailler pour le compléter... J'ai également de lourdes craintes concernant le marché du travail. Quand je vois l'ubérisation en cours du monde du travail, c'est à dire la substitution de petits jobs précaires à des emplois associés à un statut et à des droits sociaux, j'ai peur qu'une allocation universelle cumulable avec un revenu n'ouvre un boulevard à cette dynamique. Enfin, l'un des grands risques de l'allocation universelle, c'est que pour un jeune couple qui des difficultés pour assumer le cumul entre le travail et l'éducation des enfants, cette allocation universelle devienne un incitant pour les femmes à rester au foyer. Madame renonçant à sa carrière, tandis que monsieur poursuit la sienne, avec notamment les effets différents prévisibles en matière de pension et en cas de rupture... Monsieur aura un vrai salaire et une vraie pension, tandis que madame aura une allocation de 600 euros. L'allocation universelle serait défavorable à l'égalité au sein des couples. Contrairement à ce qu'on prétend, elle n'est pas une véritable individualisation des droits.

En tant que parti, où en est Ecolo sur l'allocation universelle? Pour ? Contre ? Ni pour ni contre ?

Dans notre programme, nous avons bien sûr l'individualisation des droits, le relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté, la fin du contrôle renforcé des chômeurs... Nous venons également de lancer plusieurs chantiers de réflexion interne. L'un d'eux porte sur la réduction collective du temps de travail, un second porte sur la réduction de la conditionnalité des droits sociaux, qui vise notamment la situation des jeunes à qui on a rendu l'accès aux allocations d'insertion de plus en plus conditionnel... L'une des questions qui sera abordée dans ce chantier sera « est-ce que l'allocation universelle est la bonne réponse face à ce détricotage des droits sociaux ? ». Pour moi, ce n'est pas le cas. □

(1) Jacky Moraël, Secrétaire fédéral et porte-parole d'Ecolo, Intervention au colloque «Allocation de citoyenneté» à l'ULB le 24.01.1996

Pour Zoé Genot, députée Ecolo, l'allocation universelle serait défavorable à l'égalité au sein des couples.



FAIRE TABLE RASE : L'OBSESSION SIMPLIFICATRICE

Préconiser une « allocation universelle » (AU) en lieu et place de notre protection sociale actuelle constitue une condamnation sans preuve de ce qui existe, doublée d'une propagande simplificatrice au profit d'un trompe-l'œil.

Hedwige Peemans-Poullet

Face à la complexité de l'histoire et du fonctionnement de la Sécurité sociale, certains théoriciens hors-sol veulent débarrasser la table d'un grand coup de balai, sans faire le tri entre le durable, l'amendable et le jetable.

Ceux qui prétendent que la Sécurité sociale de notre pays est inadaptée aux temps présents devraient commencer par le prouver. Dénoncer n'est pas prouver. Le financement pose-t-il un problème ? Pas vraiment. Il repose encore largement, mais insuffisamment, sur les cotisations sociales (plus de 65% des recettes) assurées par une croissance régulière de la masse salariale cotisable. Le reste du financement provient du subside de l'Etat ($\pm 16\%$) à partir des impôts (redistribution positive) (1) et du financement, dit « alternatif » ($\pm 17\%$) à partir d'un prélèvement sur les recettes de la TVA (redistribution inversée).(2)

Les menaces qui minent ce financement sont connues : les exigences patronales de réduction des cotisations sociales (déjà plus de 6,3 milliards en 2013) (3), le gel de la masse salariale (saut d'index), la profusion des avantages salariaux non cotisables, le travail au noir (mal déclaré ou non déclaré), l'évasion sociale (contrats avec des entreprises étrangères...), etc.

Les améliorations à apporter sont aussi connues : la généralisation du déplafonnement des revenus qui

□ □ □

BIO

Hedwige Peemans-Poullet est historienne de formation. Au cours de sa carrière professionnelle – elle est désormais retraitée –, elle a été successivement assistante à l'Université (UCL), attachée au secrétariat de la Commission du Travail des Femmes (ministère de l'Emploi et du Travail), employée et rédactrice en chef à l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes. Parallèlement à sa carrière professionnelle, elle s'est engagée socialement, principalement au sein

des organisations du Mouvement ouvrier chrétien et d'associations féministes. Ainsi, elle a été co-fondatrice des Cahiers du Grif ; coproductrice de la (première) Maison des Femmes ; co-fondatrice, présidente et, actuellement, membre du Comité de Liaison des Femmes ; membre du Conseil de l'Égalité des Chances (et du bureau de ce Conseil) et présidente des commissions Genre et santé et Genre et fiscalité ; co-fondatrice de l'Université des Femmes,

et membre du Conseil consultatif pour le secteur des pensions. Dès 1985, dans *La Revue Nouvelle*, elle a pris position contre l'allocation universelle. Elle est l'auteure de nombreux articles sur la protection sociale où elle défend notamment l'individualisation des droits. Signalons, entre beaucoup d'autres, le recueil publié en 2010 à l'Université des femmes : « Un bon mari ou un bon salaire? – féminisme et sécurité sociale, une si longue marche... »

L'allocation universelle supprimerait l'articulation essentielle du lien social et détruirait tout le réseau de la réciprocité sociale.

servent de base aux cotisations (cas des indépendants, des assurés IRN (4) pour les soins de santé), l'individualisation de l'obligation de cotiser à l'assurance soins de santé pour chaque adulte (mettre fin à la gratuité de l'affiliation des « personnes à charge »), la garantie d'un équilibre entre l'évolution de l'espérance de vie moyenne et le nombre de périodes de travail cotisées ou assimilées...

Ce financement complexe traduit les étapes de la

construction de la Sécurité sociale et instaure, par le biais du salaire socialisé et différé, une solidarité sociale (5) entre des travailleurs qui, tout en étant dépendants du marché du travail pour gagner leur vie, sont très inégaux face aux risques provoqués par ce marché. Ces risques sont, encore et toujours, la perte de leur salaire par suite de maladie, chômage, mise en retraite, et l'insuffisance de leur salaire pour payer leurs soins de santé et l'éducation de leurs enfants (6). Exemple ? Tous les salariés (7), quel que soit le niveau de leur rémunération, cotisent pour l'assurance chômage par un pourcentage identique prélevé sur la totalité de leur rémunération mais les

Quoi qu'en ait pensé Karl Marx, si la salarisation du travail permet effectivement d'exploiter les travailleurs, elle « libère » cependant la majorité d'entre eux.

⇒ ouvriers/employés d'exécution courent plus de risques d'être mis en chômage que leurs cadres et directeurs. Ce mécanisme de solidarité sociale confère aux assurés sociaux le sentiment diffus de participer à la construction d'une certaine justice sociale, sentiment qui est consolidé par la certitude d'avoir acquis certains droits sociaux au cas où ils seraient confrontés aux risques en question.

Supprimer la dépendance à l'égard des prestations sociales ?

Quant aux prestations sociales, elles tentent, vaille que vaille, de remédier à la diversité et aux inégalités des risques socio-professionnels. Il ne s'agit donc nullement d'une « redistribution des revenus devenue illisible » comme le dit Philippe Defeyt. (8) Un puzzle n'est illisible que pour celui qui se contente d'en jeter les pièces, en vrac, sur la table. Il ne l'est pas pour celui qui le reproduit. Est-il améliorable ? Certainement. Ceux qui, envers et contre toute crise, restent attachés à la Sécurité sociale ont depuis longtemps cherché à infléchir les politiques d'austérité, de ciblage, de mise sous conditions par référence aux revenus ou à la com-

position des ménages, et ont, depuis les années 1980, lutté ainsi contre toutes ces décisions politiques qui mutilent les principes mêmes des assurances sociales. Que ferait l'attribution universelle d'un revenu forfaitaire, identique pour tous, mais totalement insuffisant pour vivre ? Comment l'AU améliorerait-elle le sort d'un chômeur de longue durée, ayant besoin de soins de santé et demandant un complément de formation pour pouvoir accéder à un emploi qui n'existe pas ? Une AU supprimerait l'articulation essentielle du lien social (et sa gestion par les partenaires sociaux) et détruirait, d'un coup de balai, tout le réseau de la réciprocité sociale. Est-ce son but ? Veut-elle revenir en arrière et rejoindre W. Beveridge qui, en 1942, avec son rapport *Social Insurance and Allied Services* espérait démanteler le rôle des mutualités et des syndicats pour attribuer la responsabilité d'une protection sociale minimaliste à l'Etat, sans intervention des corps intermédiaires (9) ? Ce même « Etat-nounou » dont Margaret Thatcher ne voulait plus entendre parler ?

Supprimer la dépendance à l'égard du marché ?

Quoi qu'en ait pensé Karl Marx, si la salarisation du travail permet effectivement d'exploiter les travailleurs, elle « libère » cependant la majorité d'entre eux. Cette majorité n'est ni géniale ni en capacité de se créer à tout moment une activité autonome lucrative. Sa liberté se trouve donc, malgré tout, du côté de la garantie (10) d'une rémunération qui permet de vivre ou de vivoter et le cas échéant de pouvoir prétendre à un revenu de remplacement.

C'est d'ailleurs pour cela que les organisations de femmes souhaitent que toutes les femmes adultes



puissent intégrer le marché du travail, y disposer individuellement d'un salaire et y participer activement au réseau de solidarité sociale. (11) Le potentiel émancipatoire du travail professionnel des femmes est double. En gagnant leur vie de manière autonome, elles participent à un collectif de travail auprès duquel elles manifestent leurs aptitudes mais elles peuvent aussi réduire ou renoncer à la dépendance socio-économique à l'égard d'un conjoint/cohabitant. Cette autonomie économique leur permet de prétendre à un partage équitable, entre hommes et femmes, de l'ensemble des responsabilités familiales.

Qui applaudirait à l'octroi d'une allocation universelle ?

Qu'apporterait une AU aux femmes ? Parlons d'abord des montants proposés par ses promoteurs. Christine Boutin (12), la seule femme connue qui est membre du si masculin réseau BIEN (lobby de promotion de l'AU), évoquait un montant de 400 euros par mois. En Belgique, Philippe Defeyt propose aujourd'hui un montant forfaitaire se situant entre 500 et 600 euros par mois.

Or ce montant serait inférieur à ce que perçoivent actuellement les isolés (13) pour une allocation de chômage minimale, une allocation d'insertion, un revenu d'intégration, une pension minimale avec carrière complète, une Grapa, une indemnité d'incapacité ou d'invalidité... Pour les isolés, ces prestations de Sécurité sociale et d'aide sociale sont déjà nettement insuffisantes pour vivre dignement, alors, que feraient-ils d'une AU bien plus pitoyable encore ?! Bref, tous les assurés sociaux et les assistés sociaux qui sont isolés diraient : « Une AU pour moi ? Non merci ! »

Que resterait-il dans la clientèle éventuelle d'une AU ? Certains allocataires sociaux cohabitants, qui perçoivent aujourd'hui moins que l'AU proposée, pourraient être tentés mais ils oublieraient ainsi que la Sécurité sociale ouvre des droits pour leur future pension (14), ce que ne fait pas l'AU Pourquoi ne pas procéder plus simplement à l'individualisation des droits aux prestations sociales comme le revendiquent les organisations

La propagande pour l'AU est présentée comme une généreuse utopie où brilleraient, dans le noir, les flammèches de l'égalité.

de femmes depuis les années 1980 (15) ? Le cas des demandeurs d'emploi exclus ou menacés d'être exclus de leur droit à l'allocation d'insertion ou à l'allocation de chômage est particulièrement significatif du rôle que jouerait une AU Il s'agit souvent de femmes « cohabitantes sans personne à charge » auxquelles, après enquête sur les revenus du ménage, le CPAS ne pourra pas accorder le revenu d'intégration pour cohabitant. De ce fait ces exclues sont désormais non seulement privées de droits sociaux mais aussi de toute forme de soutien à la mise au travail (16) ou à la formation. Pour la couverture de leurs soins de santé, ces exclues sont désormais à charge de leur conjoint/cohabitant. (17) Ces exclues auraient évidemment tendance à soutenir



L'ILLUSION DE L'AUTONOMIE

Pour Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes, les droits des femmes passent par des emplois et des salaires de qualité.

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE)

« L'allocation universelle est un outil qui sert l'intérêt des dominants. La situation sociale organisée par ces mêmes dominants crée un contexte où l'on fait sortir des dominés du système de Sécurité sociale (par l'exclusion ou le désinvestissement), précisément pour les empêcher de le réinvestir. Au lieu donc de revendiquer par exemple l'individualisation des droits, on va se replier sur une communauté, sur son foyer, etc. Dans ce contexte, la perspective d'un revenu inconditionnel paraît séduisante. C'est une grande réussite du néolibéralisme d'avoir réussi à aveugler les personnes dominées socialement. Car c'est une illusion de croire que ce revenu donnerait de l'autonomie aux femmes qui

s'en contenteraient. En effet, un revenu socle n'éliminera pas la situation de pauvreté individuelle qu'elles vivent au regard des revenus de leur conjoint, ou au regard d'un salaire de qualité gagné par elles-mêmes. Elles resteraient donc dépendantes de leur conjoint. Il y a tout lieu de croire qu'un revenu inconditionnel, donc qui n'aurait même pas été promérité par des prestations passées, enfermerait plus encore les femmes dans ce piège. Cela dans un contexte où les femmes sont toujours gratifiées socialement dès qu'elles se "sacrifient" pour leur famille.

Rappelons enfin que la Belgique est en infraction avec la Directive 79/7/CEE sur l'Égalité de traitement entre

hommes et femmes en matière de Sécurité sociale. Plutôt que de se réfugier dans la chimère de l'allocation universelle, il s'agit donc de réinvestir le combat pour une Sécurité sociale forte et juste, seul gage de solidarité, de redistribution et de répartition. Cela passe par l'individualisation des droits, bien sûr, mais aussi par la création d'emplois dans les secteurs dont les femmes, comme les hommes d'ailleurs, ont besoin pour pouvoir s'investir dans le marché de l'emploi, les crèches étant bien entendu le premier exemple. Ce n'est en effet que par des emplois et des salaires de qualité que les femmes peuvent acquérir des revenus et des droits qui leur assureront une véritable autonomie. »

l'octroi d'une AU Ici, l'AU révèle son piège le plus anti-social : elle se présenterait comme une « allocation de la femme au foyer » ou un subside pour que ces femmes retournent au foyer... Et surtout qu'on n'en parle plus ! Elle permet donc de faire glisser certains demandeurs d'emploi de

l'exclusion de leurs droits sociaux (Sécurité sociale et aide sociale) à l'exclusion sociale tout court (et tant pis si le cohabitant se taille ou s'il faut le mettre à la porte !) Par ailleurs, les femmes qui aujourd'hui occupent involontairement un emploi partiel, seraient probablement contentes que l'on remplace enfin, par une AU, leur AGR (18), si aléatoire, autrefois garantie, aujourd'hui réduite, mise sous conditions ou même supprimée. Mais pourquoi ne pas restaurer tout simplement cette AGR, qui entrera dans le calcul de la durée de carrière pour la pension ? Et pourquoi ne pas amener les employeurs à proposer des emplois à plein temps ? Précisément, parce que si une AU était instaurée, les employeurs en profiteraient pour multiplier davantage

⇒ encore les postes d'exécution à temps partiel, tant pour les hommes que pour les femmes. Ils pourraient se contenter de payer des demi-salaires, sans prélèvements de cotisations sociales, à des travailleurs qui, avec leur demi-salaire et leur AU, pourraient vivre... N'est-ce pas un rêve pour le patronat ?

Les principaux amateurs d'AU seraient cependant les femmes mariées/cohabitantes qui ont déjà décidé de rester au foyer. Un peu d'argent de poche, tombé du ciel, pourquoi pas ? Mais qu'elles fassent attention ! Certains conjoints en profiteraient peut-être pour ne plus participer aux dépenses du ménage et, surtout, en cas de divorce, ne plus payer de pension alimentaire à leur «ex» et aux enfants sous prétexte que chacun

La véritable égalité est une construction sociale difficile; elle ne s'accommode pas d'une sacralisation de la propriété privée.

disposerait de sa propre AU Celle-ci modifierait donc probablement les relations intrafamiliales en mettant à charge de l'Etat une partie d'entre elles. Elle conforterait ainsi le pouvoir du dominant en le libérant de certaines obligations. Chacun le sait : pour les plus faibles, la liberté n'est pas porteuse d'égalité.

Enfin, tous les actifs occupés qui ont déjà un emploi régulier et une rémunération plus ou moins correcte ou même confortable pourraient, grâce à cette AU, cumulable sans condition, s'offrir une amélioration de leur train de vie et parfois y ajouter quelques caprices au grand bonheur des boutiques de luxe... Voilà donc le milieu (les actifs occupés et leur femme au foyer) dans lequel se recruteraient les plus chaleureux adeptes de l'AU

Balayer les emplois créés par la complexité... pour « libérer » les travailleurs

L'obsession simplificatrice des promoteurs de l'AU s'accompagne d'une bonne dose de mépris pour ces emplois de bureaucrates, gratte-papiers et autres fonctionnaires qui, avec bonne volonté, perdent leur temps à connaître et appliquer des réglementations inutiles. Que ces promoteurs de l'AU fassent donc l'addition de tous ceux qu'ils rêvent d'envoyer à la décharge. Adieu donc, aux personnels de l'ONSS, de la Capac, de la Caami, des bureaux régionaux de l'Onem ou de l'ONP, adieu au personnel des syndicats, des mutualités et des CPAS... Adieu ! Ils seraient désormais libres de faire ce qu'ils aiment, de vivre comme bon leur semble ! Une allocation universelle de quelque 583 euros par mois leur tendrait les bras ! Ils ne pourraient pas vivre avec cette mini-somme ? Qu'à cela ne tienne, ils pourraient toujours créer leur propre petite entreprise et essayer de vendre leurs œuvres ou leurs produits à ceux qui disposent d'une AU en plus de leur rémunération habituelle !

Les flammèches de l'égalité... tout ce qui brille n'est pas or...

La propagande pour l'AU est présentée comme une généreuse utopie où brilleraient, dans le noir, les flammèches de l'égalité. Avec de tels tisons, on ensorcelle facilement cette large partie de la population qui est

« en manque » d'égalité véritable. Mais la véritable égalité est une construction sociale toujours attendue mais difficile; elle ne s'accommode pas d'une sacralisation de la propriété privée, comme le pensait Thomas More dans son Utopie : « Le seul moyen d'organiser le bonheur public, c'était l'application du principe de l'égalité. Or, l'égalité est, je crois, impossible, dans un Etat où la possession est solitaire et absolue ; [...] la richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finit par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres qu'indigence et misère. » (19) L'AU n'est qu'une fine pellicule d'égalité qui ne réussit pas à occulter le gouffre des inégalités socio-économiques croissantes et si injustes que veut réduire, tant bien que mal, une Sécurité sociale renforcée et améliorée. □

(1) Les plus riches participent le plus.

(2) Les plus riches participent le moins.

(3) Qui croit encore que ces réductions sont destinées à renflouer l'emploi !? Aujourd'hui, le patronat veut réduire les cotisations à un forfait de 25 % de la masse salariale... Ces réductions de cotisations sont tout simplement des réductions de salaire... le piège du soi-disant «salaire poche», c'est qu'il annonce un abaissement des revenus de remplacement (chômage, invalidité, pension), une diminution des allocations familiales et des remboursements pour les soins de santé...

(4) Assurés sur base personnelle à partir de l'Inscription au registre national.

(5) La solidarité entre adhésion et affiliation, Jean-Pierre Laborde, dans *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, [sous la dir. d'Alain Supiot], Odile Jacob, 2015.

(6) Ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(7) Y compris les cadres et directeurs, etc...

(8) Dans *La Libre* du 8-9/10/2015.

(9) Voir en particulier l'article 30, paragraphes 3 et 4 du Rapport Beveridge.

(10) Sans doute fragile et aléatoire...

(11) À ne pas confondre avec les solidarités familiales qui s'inscrivent dans le cadre de la famille et sont aidées par les politiques familiales.

(12) Politicienne française connue pour ses positions d'un catholicisme intégriste : anti-avortement, anti-euthanasie, anti-homosexualité, anti-PACS, anti-« mariage pour tous »...

(13) Je me réfère au cas des *isolés* puisque l'allocation universelle serait attribuée individuellement à chaque personne.

(14) Par le biais des périodes assimilées.

(15) Hedwige Peemans-Poulet, *Un bon mari ou un bon salaire ? Féminisme en Sécurité sociale une si longue marche ...* éd. De l'Université des Femmes, Bruxelles, 2009.

La propagande pour l'AU a soudain réveillé l'intérêt du P.S. pour l'individualisation des droits en Sécurité sociale.

(16) Aussi bien celle du CPAS (art. 60 § 7) que celle du Forem ou d'Actiris.

(17) Attention ! Certaines cohabitantes vivant avec un adulte qui a déjà une épouse à charge (sur son carnet de mutuelle) ne pourront être assurées par le biais de leur cohabitant ; elles devront avec l'aide du CPAS se faire assurer comme IRN (voir note 4)

(18) L'Allocation de Garantie de Revenu complète la rémunération pour que l'ensemble ne soit pas inférieur à l'allocation de chômage pour un temps plein.

(19) Thomas More, *L'Utopie* (traduction en français par Victor Stouvenel en 1842), lisible sur internet à partir de <http://bibliotheque.ucac.quebec.ca/htm>, p.30.

« UNE ALLOCATION IDENTIQUE POUR TOUT LE MONDE, AVEC OU SANS EMPLOI ?! »

Pour Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB, l'allocation universelle démolirait la Sécurité sociale construite au fil des décennies par les travailleurs collectivement organisés. Rencontre.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Marc Goblet est connu pour dire ce qu'il pense, sans chercher à séduire ni à s'exprimer dans les mots du discours dominant. Réputation confirmée par cette interview. Ce syndicaliste, fils de syndicaliste, se méfie des belles intentions affichées « pour vendre » par les intellectuels qui promeuvent l'allocation universelle. Celle-ci serait une menace directe pour la Sécurité sociale, dont elle préparerait la privatisation. Il invite les progressistes à défendre les acquis et à se regrouper autour des revendications de réduction collective du temps de travail et d'individualisation des droits, soutenues par la FGTB ainsi que par le front commun syndical.



Le vrai combat, pour Marc Goblet (FGTB), est à mener contre les employeurs qui veulent sans cesse diminuer le coût du travail pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires.

assurent toujours sa défense collective, dans un rôle de contre-pouvoir. Les écarter de sa gestion, ce serait mettre en péril la Sécurité sociale. Tout dépendrait alors de la conjoncture politique. On s'écarterait du modèle où, à partir de leurs cotisations, les travailleurs savent ce dont ils pourront bénéficier.

Par ailleurs, je ne vois pas très bien la plus-value de l'allocation universelle. On donne 500 ou 1.000 euros et puis quoi ? Les gens doivent eux-mêmes constituer une pension suffisante à travers une assurance complémentaire ? En tant qu'organisation syndicale, on ne peut pas accepter cela, nous défendons l'organisation collective de la protection sociale. La Sécurité sociale profite aux plus faibles, à ceux qui ne pourraient pas se payer des assurances privées. Et quelle justice y aurait-il à donner une allocation identique pour tout le monde, riche ou pauvre, valide ou invalide, avec ou sans emploi ?

L'allocation universelle aurait également un effet sur les salaires. A partir du moment où chacun disposerait d'une allocation universelle, il est naïf de croire

Ensemble ! : A première vue, l'allocation universelle semble une idée généreuse. Vous avez cependant indiqué, au nom de la FGTB, que vous y étiez opposé. Pourquoi ?

Marc Goblet : En Belgique, la Sécurité sociale est gérée paritairement, c'est-à-dire par les organisations syndicales et patronales, dans toutes ses branches. Cela ouvre un espace pour son contrôle par les interlocuteurs sociaux, en dehors de la sphère politique. La Constitution belge prévoit également qu'on a droit à un minimum de sécurité d'existence, qui est organisé à travers le revenu d'intégration sociale délivré par les CPAS. Si on bascule dans le système de l'allocation universelle, tout le modèle basé sur la concertation sociale disparaît. On serait alors à la merci du pouvoir politique qui déterminerait seul quel sera le montant des allocations, à qui elles bénéficieront, à quel moment... il n'y aurait plus d'implication des organisations syndicales leur permettant de contrecarrer des attaques politiques dans ces matières. C'est à travers l'action collective des travailleurs syndicalement organisés que la Sécurité sociale a été construite et développée. Ce sont les organisations syndicales qui en

« Quelle justice y aurait-il à donner une allocation identique pour tout le monde, riche ou pauvre, valide ou invalide, avec ou sans emploi ? »

que les travailleurs bénéficieraient de cette allocation en plus du même salaire que celui dont ils bénéficient aujourd'hui. Dans ce cadre, même la notion de salaire minimum garanti n'est plus assurée. Il y a, enfin, une dimension caritative qui me gêne dans l'idée d'allocation universelle. Je trouve que la Sécurité sociale reconnaît les personnes dans leur responsabilité d'une façon

« La proposition que nous défendons actuellement offrirait la possibilité aux travailleurs de travailler entre 38 et 32 heures par semaine. »

⇒ beaucoup plus positive et respectueuse. Dans le système de la Sécurité sociale, les personnes peuvent dire que c'est par leur travail et leur salaire (dont leur salaire différé via les cotisations sociales de l'employeur) qu'elles se constituent elles-mêmes leur protection sociale.

Comment interprétez-vous le fait que l'idée d'allocation universelle séduise une partie de la population et des travailleurs sans emploi ?

Beaucoup de personnes ne mesurent pas la complexité du système et ont une vision à trop court terme. Elles pensent qu'une allocation universelle pourrait améliorer leur situation immédiate. Mais que devient l'organisation des soins de santé dans le système de l'allocation universelle ? On dira aux gens : « Puisque vous bénéficiez d'une allocation universelle, vous pouvez prendre une assurance privée pour couvrir vos soins de santé. » Pour le moment, les promoteurs de l'allocation universelle essaient de vendre leur idée en la présentant sous son jour le plus favorable, mais il serait présomptueux de croire que ce serait sous cette forme qu'elle serait réellement appliquée. Comment conçoivent-ils le financement de cette allocation universelle ? L'ensemble du financement actuel de la Sécurité sociale ne suffirait pas pour le financement de l'allocation universelle. D'autant que le pouvoir politique actuel veut diminuer les cotisations sociales et la fiscalité.

Ce que défend la FGTB, c'est la réduction collective du temps de travail. Réduisons collectivement le temps de travail, tout en garantissant le maintien d'un revenu équivalent à celui du temps plein. Notre proposition de réduction collective du temps de travail repose sur trois principes : 1. garantir le revenu du travailleur, 2. réaliser une embauche compensatoire, 3. un coût neutre pour l'entreprise. C'est

« L'autonomie n'est pas le fruit de la seule spontanéité, abstraction faite des déterminations sociales. Pour ne pas être livré aux seules forces du marché, le travail a besoin d'un biotope d'institutions en mesure de limiter la sphère marchande de manière à « démarchandiser le salaire ». Va-t-on accepter que le salaire soit réduit à un prix défini par le marché

au lieu de faire l'objet de délibération sous forme de négociations collectives qui donnent lieu à des mécanismes de protection et de redistribution ? Syndicats, institutions de la sécurité sociale et droit du travail sont donc un besoin impératif. »

Mateo Alaluf in *L'Allocation universelle, Nouveau label de précarité*, 2014.

possible dès aujourd'hui en y réaffectant les réductions de cotisations sociales actuellement offertes aux employeurs sans aucun effet sur l'emploi. La proposition que nous défendons actuellement offrirait la possibilité aux travailleurs de travailler entre 38 et 32 heures par semaine. Selon nos estimations, en mobilisant 800 millions d'euros de cotisations sociales selon ce système, on peut créer 68.000 emplois.

Vous avez élaboré une proposition précise de réduction collective du temps de travail ?

Oui, et un front commun syndical peut facilement être trouvé sur ce sujet, mais nous n'avons à ce stade aucune ouverture des représentants des employeurs pour la mettre en œuvre. J'ai essayé de proposer cette mesure lors de concertations avec les organisations patronales, mais ils la rejettent comme « idéologique » avant même qu'on ait pu leur exposer l'ensemble de la proposition. L'idée du patronat est plutôt d'augmenter le temps de travail des salariés, le retour aux 40 heures, si pas aux 48 heures par semaine. Mais on ne désarme pas. On reviendra à la charge avec cette proposition.

Par ailleurs, la FGTB défend également l'individualisation des droits en Sécurité sociale. Chaque travailleur cotise, il devrait avoir des droits parce qu'il cotise et non en fonction de son statut familial. Ça ne doit pas être lié au fait qu'il est isolé, qu'il est cohabitant ou qu'il est marié... Il n'y a pas de divergence à ce niveau dans le front commun syndical, c'est le politique et les patrons qui veulent maintenir ces distinctions. Celles-ci ont été introduites au début des années 1980, pour faire des économies sur le dos de certaines catégories de personnes.

Que répondriez-vous, en une phrase, à un travailleur sans emploi qui vous dirait que la FGTB doit soutenir l'instauration d'une allocation universelle ?

« Si le pouvoir politique n'offrait pas des réductions de cotisations sociales massives aux employeurs, il n'y aurait pas ces attaques répétées contre les chômeurs que l'on connaît. »

Le convaincre en une phrase, ce serait difficile. Je devrais prendre le temps de lui expliquer comment et pourquoi on a créé la Sécurité sociale en 1944, que c'est le seul modèle qui tienne la route... Même si on doit faire en sorte que les politiques arrêtent de s'attaquer aux chômeurs et de diffuser l'idée que si les personnes sont au chômage, c'est parce qu'elles ne veulent pas travailler. Je devrais expliquer à cette personne que le vrai combat à mener, c'est celui contre des employeurs qui veulent sans cesse diminuer le coût du travail pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires. Si le pouvoir politique n'offrait pas à répétition des réductions de cotisations sociales massives aux employeurs, il n'y aurait pas les attaques répétées contre les chômeurs que l'on connaît. C'est là que se trouve le vrai débat. □

UN HORIZON PEUT-ÊTRE, UN CHEMIN SÛREMENT PAS

La position de la CNE tout comme, je crois, celle de la CSC dans son ensemble, est claire si on veut l'exprimer en peu de mots : nous ne sommes pas favorables à l'Allocation universelle (AU).

Felipe Van Keirsbilck (CNE)

Plutôt que de développer largement les raisons de l'opposition à l'Allocation universelle, qui sont grosso modo celles exposées par Mateo Alaluf dans son livre récent, je préfère les rappeler très brièvement, et m'aventurer ensuite dans une réflexion complémentaire (qui n'engage que moi) : quelle serait l'utilité d'un débat où les « pro » et les « anti » Allocation universelle sortiraient des tranchées (ou bien descendraient du ciel des idées, j'ignore quelle image est la plus utile) pour réfléchir ensemble. Même si le « grand saut » d'une société de Protection sociale collective (bien abîmée) vers une société d'Allocation universelle individualisée (bien théorique) n'est pas pour demain (et selon moi pas souhaitable), n'y a-t-il pas, pour les « anti », des questions utiles à entendre (et à utiliser !) dans l'argumentaire des « pro » ? Et, pour ces derniers, si leur utopie d'AU ne se réalise pas d'un bond, n'y a-t-il pas dans les évolutions possibles du modèle de Protection sociale des choix qui correspondraient mieux (ou au contraire pas du tout) aux aspirations fondamentales qu'il y a derrière ce projet d'AU ?

Quelles sont (et ne sont pas) les raisons de notre opposition à l'AU ?

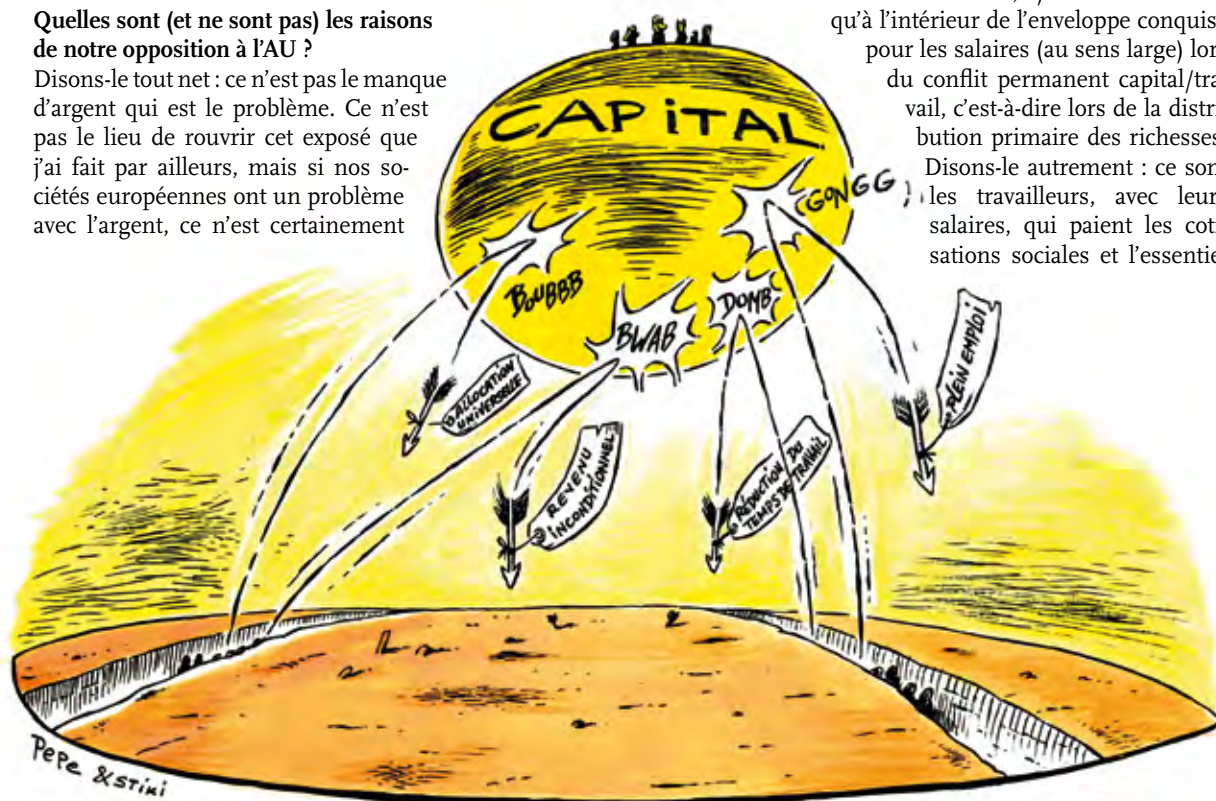
Disons-le tout net : ce n'est pas le manque d'argent qui est le problème. Ce n'est pas le lieu de rouvrir cet exposé que j'ai fait par ailleurs, mais si nos sociétés européennes ont un problème avec l'argent, ce n'est certainement

pas qu'il en manque, mais c'est qu'il y en a trop (en stock et en flux) et que sa répartition est dramatiquement inégalitaire (en flux et pire encore en stocks). Donc attribuer une AU significative à chaque résidente en Belgique n'est pas selon moi, une impossibilité budgétaire. Rappelons pour fixer les idées que le PIB belge (richesses monétairement mesurées produites chaque année) correspond à peu près à 35.000 euros par an et par habitant (du nourrisson à l'ancêtre). Généraliser une AU, même dans les versions hautes du montant, ne mobiliserait qu'une partie de ce PIB.

Notre opposition tient au type d'inscription sociale et au type d'acteurs collectifs (ou pas) qu'instituent les deux modèles de société (schématiquement : la société salariale et la société d'AU).

La tâche aveugle qui rend bien souvent les débats entre « progressistes » un peu désolants est que l'attention portée à la redistribution (fiscalité + Sécu) dissimule l'enjeu de la distribution primaire des richesses. A très peu de choses près, les bénéfices de la redistribution (des services publics gratuits, un système de pensions, d'allocations familiales,...) n'existent en effet qu'à l'intérieur de l'enveloppe conquise pour les salaires (au sens large) lors du conflit permanent capital/travail, c'est-à-dire lors de la distribution primaire des richesses.

Disons-le autrement : ce sont les travailleurs, avec leurs salaires, qui paient les cotisations sociales et l'essentiel



⇒ des impôts ; et chaque euro qui part du côté du capital plutôt que du travail est (globalement) un euro définitivement perdu pour la redistribution.

En Belgique, le capital prend (et coûte) environ 30 milliards d'euros par an de plus que si la part salariale avait gardé son niveau de 1980. Ces 30 milliards d'euros (quand même un coût approximatif de 600 euros par mois pour chaque ménage !) s'échappent presque entièrement : ni la Sécu ni l'Etat ne les rattraperont

Chaque euro qui part du côté du capital plutôt que du travail est (globalement) un euro définitivement perdu pour la redistribution.

plus pour la redistribution. Ce constat illustre la nécessité d'un acteur collectif (le mouvement ouvrier, les travailleurs organisés) qui lutte efficacement pour la réappropriation par le peuple des richesses qu'il produit. Le salaire est l'instrument de cette réappropriation. Dans cette lutte, les idées et les énoncés des Droits sont utiles, mais c'est l'efficacité d'un rapport de forces qui est déterminante. S'il y a un enseignement public, des soins de santé gratuits, un système de protection sociale, si, en bref, l'article 23 de la Déclaration universelle des Droits humains est en bonne partie concrétisé dans l'ilot de prospérité qu'est (provisoirement ?) l'Europe, ce n'est pas parce que cet article est bien écrit ; c'est parce que, par la grève, par la lutte organisées, le mouvement ouvrier a imposé la réalisation de ces Droits au Capital, qui y a trouvé (provisoirement ?) un compromis acceptable.

Si le salaire (et le travail salarié) devient un revenu « accessoire », comment ce rapport de forces s'établira-t-il encore ? Si le fondement du revenu des citoyen(ne)s est leur relation de sujets d'un Etat, et non plus leur relation de membres de collectif de production, que leur restera-t-il du pouvoir (limité) qu'ils ont aujourd'hui ?

Bref, soit les partisans de l'AU pensent que leur projet ne sera viable qu'après que nous ayons repris au Capital le pouvoir qu'il a confisqué (et dans ce cas, commençons par préciser par quels chemins et méthodes on va remporter cette victoire décisive) ; soit ils pensent qu'au sein d'une société capitaliste (de plus en plus !) l'Etat va pouvoir « gentiment » demander au Capital de participer vraiment aux fonctions collectives : mais alors pourquoi n'y arrivons-nous pas aujourd'hui ? Par quel rapport de forces y arriverions-nous demain ?

Dans l'attente de réponses convaincantes à ces questions, je redoute hautement le remplacement d'une société salariale par un modèle où l'Etat prend une place « capitale » et que de lui dépendent les individus dont le revenu de base ne provient pas du travail d'un collectif où ils jouent un rôle et d'où ils tirent un pouvoir effectif. Cela d'autant que la Société salariale, celle où la socialisation des ressources passe par la Sécu, est très loin d'avoir développé toutes ses potentialités : la réinvention et l'approfondissement de la socialisation des salaires reste le meilleur chemin et le plus sûr vers une société économe, égalitaire et démocratique.

Sortir des tranchées ?

Voici une brève tentative d'établir entre « pro » et « anti » un dialogue qui puisse produire d'autres fruits que ceux, délicieux mais inutiles, de la certitude symétrique d'avoir raison chacun dans sa tranchée.

On pourrait m'accuser de sombrer dans l'irénisme, dans la volonté de réconcilier tout le monde, et l'eau et le feu. Pour un partisan du conflit et de la décision (voir à ce propos « Pour une société séparée ») (1), ce serait un reproche embarrassant. Donc mon invitation à discuter au milieu des tranchées ne s'adressera pas à tout le monde. Ceux qui, parmi les « pro AU », suivent une pente libertaire basée sur le mythe d'individus indépendants ne seront pas utiles à ce débat. Pas plus que ceux dont l'opposition à l'AU se baserait sur une haine de l'oisiveté et une résignation à l'asservissement au travail.

Reste pas mal de monde... Aux opposants qui se reconnaissent dans la critique syndicale résumée ci-dessus, et aux partisans qui n'ignorent pas l'inscription des enjeux économiques dans des dynamiques sociales, je propose de réfléchir à la question suivante : les aspirations qui justifient le projet d'AU peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale, et à le rapprocher un peu (ou beaucoup) de l'idéal d'AU ?

Soyons plus concrets. Parmi les arguments pro AU, je note l'enjeu de l'individualisation (ou « personnalisation ») des Droits sociaux ; de la simplicité et lisibilité

Les aspirations qui justifient le projet d'AU peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale ?

des droits ; de l'accroissement de l'autonomie personnelle. Je m'arrête là : c'est déjà beaucoup !

Peut-on faire des pas significatifs dans cette triple direction avant d'avoir renversé le Capitalisme, en partant des réalités de nos sociétés et en prenant au sérieux la critique syndicale relative au pouvoir effectif des acteurs collectifs ? La CNE défend par exemple une réflexion de fond sur l'avenir des pensions qui associerait une pension de base entièrement individuelle, simple et inconditionnelle avec une pension par répartition basée sur la carrière. On pourrait de même reprendre les débats portés par certains mouvements de jeunes sur l'instauration d'un « salaire jeune » garanti individuellement durant les études ou jusqu'au premier emploi. Avant et après leur parcours dans la « population active » (disons : de 25 à 60 ans ?), les travailleurs étudiants, précaires ou (pré-) pensionnés n'ont de toute façon pas énormément de pouvoir direct sur le partage capital-travail. La critique syndicale est donc moins pertinente pour eux. Ceux qui croient à l'AU comme à une utopie utile, comme à un horizon vers lequel on peut avancer prudemment, les pieds dans le réel, devraient me semble-t-il être intéressés par ce double développement du mécanisme inaccompli de la Cotisation sociale. □

(1) http://www.econospheres.be/IMG/pdf/Pour_une_societe_separee-1.pdf

DE QUOI L'ALLOCATION UNIVERSELLE EST-ELLE LE NOM ?

Un espoir pour les uns, un projet de destruction de la Sécurité sociale et des salaires pour d'autres, ou encore l'idée d'individualisation des droits... L'allocation universelle représente un peu tout cela. Qu'en est-il, et comment se positionner ?

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'instauration d'une allocation universelle reviendrait à organiser une restructuration fondamentale de la protection sociale et du marché du travail. Elle n'est pas pour demain en Belgique. Les esprits et le contexte politique ne sont pas mûrs. Il n'empêche, l'idée connaît un nouveau regain d'intérêt. Les acteurs qui la soutiennent sont isolés, mais pas insignifiants. Elle touche l'oreille d'une frange limitée, mais néanmoins non négligeable, de la population. Pour comprendre la façon dont cette idée d'allocation universelle « fonctionne » aujourd'hui, on se risquera à une interprétation du sens que lui donnent, d'une part, ceux qui la reçoivent et, de l'autre, les acteurs-clés qui la promeuvent. A partir de ce décryptage, on peut tenter d'interpréter le sens de cette idée dans le débat de société d'aujourd'hui, et de réfléchir à la réponse que la gauche devrait y apporter.

La planche de salut

L'allocation universelle parle d'abord aux plus précaires, à celles et à ceux qui ont été exclus, totalement ou partiellement de la couverture de la Sécurité sociale (du moins à ceux-là qui ont des ressources culturelles suffisantes pour être connectés avec ce type de débat d'idées). Après plus de dix années d'une politique de démolition de l'assurance chômage, on sait qu'ils et elles sont nombreux. Sans parler de ceux qui bénéficient encore du chômage, mais dans des conditions qui les maintiennent dans une précarité permanente (fin de droits annoncée, menace permanente de contrôles et de sanctions...) et dans des conditions d'indemnisation (vu notamment la diminution des allocations) qui poussent à la recherche de travail au noir. Comment ne pas comprendre l'épuisement de chômeurs, sans cesse coincés entre l'absence d'offre effective de travail et l'impératif de fournir des efforts continus de recherche d'emploi, entre des allocations d'un montant insuffisant pour vivre, et l'interdiction du travail au noir ? Une allocation inconditionnelle et à compléter avec des petits boulots dans la légalité : comment ne pas comprendre qu'une telle idée paraisse, au premier abord, libératrice pour ces personnes ?

L'aurore nouvelle

L'annonce de la découverte d'une « idée neuve » susceptible de refonder la protection sociale peut également séduire ceux et celles qui constatent sa démolition progressive et n'inscrivent plus leurs espoirs de conserver leurs droits dans les formes du compromis social-démocrate – syndicats, partis politiques de gauche – à travers lequel s'est construite la Sécurité sociale. Dès lors que la lutte syndicale et le vote ne permettent plus de stopper la régression sociale, ne faut-il pas placer ses espoirs dans une refonte totale du système ? D'autant que cette idée d'allocation universelle paraît dépasser le clivage gauche-droite (puisque l'Etat accorderait une même somme à tous, riches ou pauvres). Améliorer les conditions de vie de chacun, sans devoir s'opposer au patronat, simplement par l'effet d'un « changement de paradigme »... Ce point de vue est sans doute un déni de la réalité sociale, mais comment ne pas comprendre la tentation d'une telle évasion du réel, lorsque la lutte pour sa transformation effective est tellement âpre ?

Le cheval de Troie

Pour les promoteurs de l'allocation universelle les plus inspirés par la pensée libertarienne, comme Philippe Van Parijs (du moins dans sa version de 1985) ou Roland Duchatelet (Vivant, puis VLD), il s'agit de revenir à l'Etat libéral dans sa forme classique du XIX^e siècle, le moins interventionniste possible en matière économique et sociale. Il s'agit de balayer l'ensemble des protections sociales – salaire minimum, pensions, assurance chômage... – collectivement acquises par un siècle et demi de luttes syndicales et politiques du mouvement ouvrier, pour les remplacer par une allocation unique et indifférenciée octroyée par l'Etat sur la base de la citoyenneté.

Dans le cadre du compromis social-démocrate, la légitimité du marché, de la propriété capitaliste et de la répartition des fruits de la production font l'objet d'une contestation collective, organisée syndicalement et sanctionnée par l'Etat. Il en résulte une série de droits et d'institutions qui contrecarrent la logique

**Il faut
immédiatement
sauver ceux
qui sont prêts
à couler.**

⇒ du libre marché en vue de protéger les travailleurs : salaire minimum et barèmes, droit du travail, assurances sociales, etc. Inversement, dans le cadre de l'allocation universelle, le travailleur se retrouve seul face à l'Etat, au libre marché et aux détenteurs des moyens de production. En ce sens, il leur est entièrement soumis. L'individu, isolé au nom d'une prétendue liberté de ses choix de vie, se retrouve *de facto* privé de l'exercice réel de cette liberté qui, face à la réalité du pouvoir des détenteurs de capitaux, ne peut lui être accordée qu'à travers son organisation collective.

Par ailleurs, puisqu'elle est librement cumulable avec le travail, l'allocation universelle ne génère plus, comme le fait l'allocation de chômage, ce que les économistes appellent un « salaire de réservation ». C'est-à-dire un seuil de salaire minimum que l'employeur doit offrir pour rendre le travail plus attractif que l'inactivité. Elle serait ainsi, non seulement une redoutable machine de guerre pour la démolition de la Sécurité sociale, mais encore pour la casse des salaires, des conditions de travail et pour son uberisation. L'horizon de ce projet d'allocation universelle est nettement inspiré des Etats-Unis : transformer la masse de chômeurs indemnisés (non profitables) en une masse de travailleurs pauvres (source de profits), supprimer l'idée d'âge de la retraite, casser les institutions de Sécurité sociale, les remplacer par des assurances privées...

L'individualisation des droits

Bien sûr, tous les promoteurs de l'allocation universelle n'ont pas cet objectif radical, et certains y voient avant tout, comme apparemment Philippe Defeyt (Ecolo), une façon d'individualiser le droit à un minimum social. Au-delà de leur intention, à laquelle leur engagement social donne crédit, on ne peut que constater qu'ils ne parviennent pas à dépasser la contradiction suivante : en appeler à un « rapport de forces » favorable, qui permette de mettre en œuvre une version « de gauche » de l'allocation universelle, tout en mettant de fait hors jeu les organisations syndicales. Et ce alors que celles-ci ont été l'instrument majeur à travers lequel un « rapport de forces » a permis, dans un certain contexte socio-politique, la création de la Sécurité sociale. La source de cette contradiction se trouve sans doute déjà dans leur méthode de raisonnement. En commençant par envisager les salaires et les allocations d'une façon abstraite, détachée des luttes sociales qui les ont créées, pour, sur cette base, élaborer un modèle de réorganisation, on ne peut que finalement constater l'absence de forces sociales pour porter une version progressiste d'une telle réorganisation, conçue d'une façon désocialisée. De ce point de vue, l'allocation universelle est moins une mauvaise réponse à de bonnes questions que la réponse fautive qui découle nécessairement d'une question mal posée.

L'Etat social en péril

Si notre interprétation du sens de l'allocation universelle est exacte, quelles balises peut-on repérer pour un positionnement de gauche ? Si ce sens de l'allocation universelle est multiple en fonction de la catégorie d'acteur qui l'utilise, la gauche doit elle-même élaborer une réponse différenciée. Aux promoteurs libertariens, libéraux ou néolibéraux de l'allocation universelle, fossoyeurs de la Sécurité sociale et des salaires, on peut renvoyer une simple opposition. Mais il convient d'apporter une réponse plus élaborée



A ceux qui pensent que le travail est un produit comme les autres

« La détermination des revenus a toujours été le fait de rapports de forces fluctuants dans des sphères multiples : entreprises, secteurs, Etat, législation, conventions, Sécurité sociale. Les secteurs forts ont été des locomotives pour les revenus et le statut des secteurs plus faibles. Un décret sur le statut des plus faibles peut-il remplacer avantageusement une mécanique plus complexe ? Les néo-libéraux veulent le faire croire,

mais leur véritable but est de supprimer les pouvoirs compensateurs visibles pour rendre la suprématie à la main invisible des rapports asymétriques que l'on appelle encore le marché. Il est vrai qu'ils pensent que le travail s'achète et se vend sur un marché, comme un autre produit et que le revenu est un prix comme un autre. Suffit-il d'ajouter une rente forfaitaire pour changer cela ? »

François Martou (MOC), in *La Revue Nouvelle*, avril 1985, p. 434.

par rapport aux exclus, aux chômeurs exténués par les contrôles et les diminutions d'allocations qui se raccrochent à cette idée. Bien sûr, on peut leur indiquer que l'allocation universelle s'inscrit dans le prolongement du plan de démolition de la Sécurité sociale dont ils sont les victimes. On peut cependant encore aller plus loin. Il ne suffit pas de dire, à ceux pour qui la couverture de la Sécurité sociale s'est réduite à une peau de chagrin, que celle-ci serait menacée dans le futur par l'allocation universelle. Il faut d'abord reconnaître la vérité de ce qu'ils expérimentent et ressentent déjà aujourd'hui. Certes, le modèle d'Etat social n'a pas disparu, loin de là, en Belgique. L'Etat et les transferts sociaux représentent toujours plus de 50 % du PIB national. Mais il est menacé. Le mouvement vers l'universalisation de la Sécurité sociale est stoppé. La décennie écoulée a été marquée par la démolition de pans entiers de l'assurance chômage. Plus globalement, les principes des traités qui organisent l'Union européenne programment la disparition progressive de cet Etat social. Bien sûr, il faut inviter ces citoyens à se rallier aux revendications générales des organisations syndicales de réduction collective du temps de travail et d'individualisation des droits sociaux. Mais allons plus loin.

Un radeau pour les naufragés

Dessignons des revendications positives plus limitées, mais plus directement accessibles. Il faut immédiatement sauver ceux qui sont prêts à couler. Par exemple, demander la création d'un dispositif similaire à l'article 60 au bénéfice des demandeurs d'emploi non indemnisés qui n'émargent pas au CPAS, leur permettant de rentrer sur le marché du travail et *in fine* de retrouver au minimum un droit au chômage. Maintenant que les Régions ont reçu la compétence pour réorienter les réductions de cotisations sociales, une partie de celles-ci pourraient servir à la création d'emplois publics ou non marchand temporaires permettant de réintégrer dans la Sécurité sociale les exclus du chômage. Les gouvernements régionaux, dits de centre-gauche, pourraient être interpellés et constituer des interlocuteurs plus accessibles que la coalition fédérale.

Un combat de classe généralisé

Enfin, vis-à-vis des personnes qui espèrent trouver dans l'allocation universelle une bouée pour survivre à un naufrage pressenti du système, il faut proposer un horizon de mobilisation et de lutte plus vaste qu'un rafistolage du compromis social-démocrate auquel le patronat n'est plus prêt à participer. Il faut les mobiliser sur une politique de rupture par rapport à l'agenda néolibéral implanté par l'Union européenne. Politisons la lutte sociale, augmentons le niveau de conscience de classe des engagements. Etablissons de nouvelles solidarités avec tous ceux et celles qui luttent contre la dictature des 1 % de privilégiés sur les 99 %. Appelons-les à se solidariser avec la gauche grecque qui dit « non ». Appelons-les à se solidariser avec les peuples de Bolivie, du Venezuela et d'Équateur qui ont redressé la tête. Appelons-les à se solidariser avec les réfugiés qui fuient la guerre. Dénonçons sans détour le bourrage de crâne pro-patronal des grands médias... Retrouvons le goût de l'offensive, celui de la rupture. Retrouvons l'élan du temps où la FGTB demandait le contrôle ouvrier et des réformes de structures (nationalisations, contrôle du crédit et de l'investissement...). C'est ainsi que la gauche pourra remettre son adversaire sur le terrain défensif. C'est ainsi qu'elle pourra mobiliser derrière elle ceux qui sont aujourd'hui désespérés. Le patronat a déclaré la guerre à outrance contre les travailleurs et les allocataires, relevons le gant ! Organisons une guerre à outrance et de longue durée au patronat ainsi qu'à ses comparses ! Attaquons-les sur tous les fronts et sur tous les terrains : entreprises, idées, médias, urnes électorales, ...!

Ce qui est archaïque, c'est de vouloir faire du profit la règle fondamentale du fonctionnement social.

Dans cette optique, le combat pour l'individualisation des droits sociaux a évidemment toute sa place. Que les partisans d'une version qu'ils prétendent être « de gauche » de l'allocation universelle choisissent clairement leur camp. Entretenir l'idée que la protection sociale sera sauvée par sa « modernisation », que sa crise est une question d'archaïsme, c'est fournir au patronat une couverture idéologique pour légitimer son travail de destruction. Une manœuvre politique de la droite se dessine clairement : faire entendre aux personnes qu'elle a elle-même exclues de la Sécurité sociale que celle-ci est dépassée. Leur faire croire que l'ennemi, c'est le salaire du fonctionnaire, sa pension, le salaire des employés des secteurs « forts »... puis leur faire miroiter une allocation universelle importante, à conquérir, avec le soutien de la droite, contre le « conservatisme » des syndicats, etc. Combattons cette manœuvre. Voilà ce dont l'allocation universelle est le nom. Voilà les défis qu'elle nous révèle. Ce qui est archaïque, c'est de vouloir faire du profit la règle fondamentale du fonctionnement social. Ce qui doit être universel, ce n'est pas une allocation infra vitale, c'est la lutte de classes ! Ce qui est une idée neuve, depuis la Révolution française, ce n'est pas l'aumône, c'est de faire du bonheur de tous la norme sociale... et c'est de prendre aux riches les moyens nécessaires ! Seule la lutte, collectivement organisée, peut en faire une réalité. □

DES DROITS SOCIAUX INDIVIDUELS À DES CONDITIONS LÉGITIMES

L'allocation universelle revient à la mode dans un contexte d'attaques en règle contre la protection sociale. Les questions posées sont souvent pertinentes, mais les réponses le sont-elles ? Une consolidation des droits actuels et leur individualisation nous semblent de loin préférables.

Yves Martens (CSCE)

Lorsque l'on parle de la protection sociale, de son détricotage en cours depuis quelques années ou de sa défense, voire, rêvons un peu, de son amélioration, les mots « rapport(s) de forces » occupent l'essentiel de la conversation. Et la même antienne est servie aux partisans progressistes de l'allocation universelle. Notre dossier ne fait pas exception à cette règle. A cet égard, il nous semble néanmoins que Philippe Defeyt (*lire son interview en p. 8*) sous-estime l'importance des syndicats et leur rôle dans ce fameux rapport de forces. Si l'on s'accorde à dire que les reculs de la protection sociale sont moins amples et moins rapides en Belgique qu'ailleurs dans l'Union européenne, on ne dit pas assez que cela tient surtout à la gestion paritaire (patrons et syndicats) de la Sécurité sociale et, dans celle-ci, à la résistance opiniâtre des organisations représentant les travailleurs, avec et sans emploi.

Offensive en règle

Il est vrai que les attaques ont tellement augmenté depuis 2003, en quantité comme en intensité, que cette résistance ne se voit plus guère. Précisément parce que le rapport de forces est défavorable. Il y avait déjà eu la transformation du minimex en revenu d'intégration (2002), hors champ de la concertation. Puis, l'activation du comportement de recherche d'emploi (2004) et le pacte des générations (2005-2006) avaient porté de durs coups à la Sécurité sociale elle-même. Ensuite, sous le gouvernement Di Rupo, les attaques massives contre les allocations d'insertion ou le chipotage de l'index avaient lourdement plombé la concertation sociale. Le gouvernement Michel, lui, a poussé plus loin encore l'offensive en s'en prenant spécifiquement aux jeunes et aux aînés mais aussi en général à tous les salariés. La constance, c'est la « contrôlite aiguë » qui se transforme régulièrement en harcèlement, et l'hyper conditionnalisation des droits. Avec quelles conséquences ? De plus en plus nombreuses sont les personnes qui lâchent prise. Après huit contrôles réussis à l'Onem, certains s'effondrent littéralement au neuvième. D'autres renoncent « volontairement » à leurs allocations. Des travailleurs craquent sous le burn-out ou acceptent

des boulots toujours plus précaires. Un peu partout, on est désabusé, sans espoir.

Comme par hasard, c'est dans ce contexte d'épuisement que refléurit, au point d'apparaître comme neuve, une vieille idée comme l'allocation universelle. De là à penser qu'il s'agirait d'une nouvelle étape du travail de sape contre la Sécurité sociale, il n'y a qu'un pas. Mais, sans faire de procès d'intention, penser qu'un système hors de la concertation sociale résisterait mieux que l'actuel paraît pour le moins hasardeux. Une allocation universelle instaurée sous de « bons auspices » serait à la merci de changements de cap qui ne seraient pas balisés ni freinés par la résistance syndicale.

Quelles conditions ?

Reste l'argument fort de l'inconditionnalité. Qui semble d'autant plus pertinent donc que les droits sociaux sont aujourd'hui de plus en plus contractualisés, de plus en plus conditionnés. La disponibilité à l'emploi est une



DROITS INDIVIDUALISÉS EN CPAS :

Aujourd'hui, en CPAS, le principe est que chaque majeur d'un ménage ouvre le droit à un taux cohabitant (555,81 euros au 1/9/2015), diminué de la partie des ressources du ou des autre(s) cohabitant(s) dépassant ce taux. Prenons un couple avec deux enfants de 18 et 20 ans, soit un ménage de quatre majeurs. Le CPAS va vérifier si les ressources de ce ménage sont, ou

non, inférieures à quatre fois 555,81 euros, soit 2.223,24 euros. Imaginons que le père travaille à mi-temps pour un salaire de 700 euros nets, et que la mère travaille à temps plein pour 1.400 euros nets. Les ressources (signalons que les éventuelles allocations familiales ne sont pas prises en compte, ni les éventuelles bourses d'études) sont donc de 2.100 euros. On les soustrait de

condition légitime du bénéficiaire de l'assurance chômage et, sous la forme de la disposition à l'emploi, de l'aide sociale : telle est, clairement, la position de notre Collectif (1). Cela doit s'entendre, pour nous, par l'obligation d'accepter tout emploi convenable proposé au sans-emploi. Mais nous contestons depuis le début la contractualisation des droits sociaux (y compris en aide sociale), le déplacement de la responsabilité du chômage du collectif vers l'individu, et la remise en cause de la définition de l'emploi convenable. Nous disons également non à la multiplication des sous-statuts et des mises à l'emploi au rabais.

Bien sûr, quand les partisans de l'allocation universelle soulignent que le système actuel représente une immixtion insupportable dans les choix de vie des citoyens, nous ne pouvons que faire chorus. Mais la solution la plus juste et la plus facile à réaliser, c'est l'individualisation des droits. Celle-ci doit, selon nous, prendre deux formes différentes, en Sécurité et en aide sociale. Le taux cohabitant minoré doit être purement et simplement supprimé. Quelqu'un qui cotise pleinement à la Sécu a évidemment droit à une prestation également entière lorsque le risque survient. L'aide sociale, elle, ne découle pas de cotisations mais de l'état de besoin. La « fausse » individualisation des droits appliquée actuellement en CPAS consiste à considérer



UNE DÉFINITION AMBITIEUSE DE L'EMPLOI CONVENABLE

Le gouvernement Di Rupo a mis à mal la définition de l'emploi convenable en faisant passer la distance minimale de recherche d'emploi de 25 à 60 kilomètres du domicile. Ce qui a eu pour conséquence immédiate de hausser les exigences de l'Onem lors de ses contrôles des efforts de recherche d'emploi. Le même gouvernement a réduit de six

à cinq mois pour les plus de trente ans (et à trois mois pour les moins de trente ans) le délai de refus d'un emploi considéré comme non convenable, parce que non conforme à la profession ou aux études. Nous exigeons une définition ambitieuse de l'emploi convenable, qui tienne réellement compte du projet professionnel de chacun.

que chaque majeur ouvre le droit à un taux cohabitant (*lire l'encadré en p. 28*). Nous proposons d'octroyer à chacun un taux individuel (dit actuellement « isolé ») à chaque majeur, mais en tenant compte, comme c'est le cas actuellement, des ressources des personnes cohabitantes. En revanche, nous demandons qu'il soit mis fin, purement et simplement, au recours aux débiteurs alimentaires qui ne cohabitent PAS avec le demandeur d'aide au CPAS et dont les revenus annuels nets imposables sont inférieurs à 23.000 euros, à majorer de 3.600 euros par personne à charge. (2) Ajoutons enfin que, parallèlement à une véritable individualisation des droits, nous demandons que l'allocation individuelle minimale ne soit jamais inférieure au seuil de pauvreté. (3)

Des réponses justes

Nos propositions nous semblent plus justes socialement que celle de l'allocation universelle. Même si elles nécessitent un rapport de forces qui n'est pas suffisamment favorable pour l'instant, elles nous semblent plus réalistes que celles qui pensent le trouver en dehors de l'emploi, des organisations syndicales et des « conquis » sociaux qui subsistent encore. A nous tous, dès lors, d'unir nos énergies contre la contractualisation et les contrôles intempestifs, et pour de véritables droits solides et individuels. N'occultons

pas les bonnes questions posées par les partisans de l'allocation universelle, mais apportons des réponses qui améliorent ce qui a déjà été conquis, plutôt que de prétendre le remplacer. □

(1) La disposition à l'emploi, en CPAS, doit s'estimer au regard de la situation globale de la personne, sans application des critères en vigueur pour le chômage. Nous y reviendrons en détail dans un prochain numéro.

(2) Il s'agit de faire contribuer le(s) parent(s), enfant(s), conjoint ou ex-conjoint(s) du demandeur d'aide qui ne cohabitent pas avec celui-ci. Bernadette Schaeck a bien expliqué dans *Ensemble !* n°88 pp. 24-27 les dérives de ce recours aux débiteurs d'aliments.

(3) Cette proposition doit se faire dans le cadre d'une réflexion sur la définition de ce seuil de pauvreté, à laquelle ont contribué utilement Philippe Defeyt et le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) sous le titre « Peut-on faire confiance aux indicateurs de pauvreté ? »

DÉTRICOTAGE DE LA PROTECTION SOCIALE



LES CHIFFRES

2.223,24 euros : il reste 123,24 euros, à diviser entre les deux enfants, qui recevraient donc chacun 61,62 euros du CPAS. Dans la même situation, avec un droit individualisé correspondant au taux isolé actuel (833,71 euros au 1/9/2015), le CPAS va compléter les ressources inférieures à quatre fois 833,71 euros, soit 3.334,84 euros. On retire les ressources de 2.100 euros. La répartition du

solde de 1.234,84 se ferait de la manière suivante : le père recevrait un complément de 133,71 euros, et chacun des deux enfants, 550,57 euros. Ce système peut sembler compliqué mais, à l'heure de l'informatique, ces calculs se font rapidement. Et le résultat paraît juste en regard de l'état de besoin, tout en assurant une rentrée financière personnelle à chaque membre du ménage.

LES 35 HEURES MADE IN FRANCE

Fin 2014, l'Assemblée nationale française adoptait un rapport (1) issu d'une commission d'enquête chargée d'évaluer l'impact des 35 heures. Les faits sont sans équivoque : la réduction collective du temps de travail reste la mesure la plus efficace pour réduire le chômage !

Luca Ciccia (CSCE) (2)

Alors que le chômage est la bête noire de tous les gouvernements européens, et que les 35 heures *made in France* restent l'épouvantail de ces mêmes gouvernements, le rapport de l'Assemblée nationale française permet de clore le débat sur les 35 heures, et d'entamer celui sur la semaine de 32 heures ! La Commission a travaillé durant six mois, a auditionné plus de 80 personnes, et produit 250 pages de rapport. Le travail fut pluridisciplinaire, transcendant les partis, et s'est basé sur la récolte d'opinions et d'informations de la manière la plus consensuelle possible, non uniquement tournée sur le cas franco-français. Les informations ont émané de centres d'études publics, d'universités, d'organisations syndicales et de salariés, d'organisations patronales et de chefs d'entreprise, et même d'organisations internationales. D'emblée, la réduction du temps de travail (RTT) est très justement abordée sous l'angle du partage de l'emploi. Il

C'est bien la politique volontariste du gouvernement Jospin qui a permis la création d'emplois.

est un fait que le travail est partagé, entre chômeurs et salariés, entre jeunes, adultes, et pensionnés, entre travailleurs à temps plein en proie aux heures supplémentaires et ceux à temps partiel – à 82% occupés par les femmes françaises. (3) L'objectivation des impacts de la réduction du temps de travail s'est faite par des études chiffrées, qualitatives et quantitatives. Ce qui retiendra l'attention est ce chiffre : 350.000 ! Soit le nombre d'emplois créés par les lois Aubry (*lire l'encadré en p. 32*). Aucune autre mesure de promotion de l'emploi ne peut se targuer d'un si bon bilan ! Le processus de réduction du temps de travail ayant été interrompu dès 2002, du fait de l'alternance politique, impossible d'évaluer l'apport qu'aurait eu la mesure si elle avait été poursuivie... Cette interruption est à recadrer dans un contexte général d'individualisation de la norme qui restaure l'autonomie du contrat, au détriment des législations nationales qui s'affaiblissent.

Création d'emplois

Car c'est bien la politique volontariste du gouvernement Jospin qui a permis la création d'emplois : « *Entre 1997 et 2002, au moment où l'effet des 35 heures jouait à plein, notre croissance économique a été supérieure d'un point à la moyenne européenne ; 2 millions d'emplois nets*

ont été créés, ce qui est un record absolu pour cinq années dans l'histoire économique de la France, y compris pendant les Trente Glorieuses, durant lesquelles le taux de croissance était pourtant supérieur. » (4) Le gouvernement Jospin a donc prouvé que des mesures volontaristes pouvaient créer autant d'emplois en période de croissance qu'une économie dérégulée. Mieux encore, la baisse du chômage fut réalisée dans un contexte d'augmentation de la population active, spécificité française – à l'inverse de l'Allemagne, par exemple. Enfin, la différence entre l'espoir initial de création de 750.000 emplois au regard des 350.000 effectivement créés tient surtout à la dynamique de mise en œuvre, et au fait que 30 % des entreprises sont restées aux 39 heures.

La RTT est analysée essentiellement à la lumière du défi premier qu'est le chômage, dans le respect des finances publiques. Et les critiques sont, à cet égard, de deux ordres. La droite va estimer que la réduction du temps de travail pèse sur la « compétitivité-coût » des entreprises, alors que certains, à gauche, estiment que la mesure fut surtout l'occasion de nouvelles réductions de cotisations patronales.

Les lois Aubry ont en effet rendu les 35 heures plus coûteuses pour les entreprises qui ne s'y conformaient pas. L'économie était en croissance, et la hausse estimée de 11,4 % du coût horaire de travail était jugée faible. Les analyses indiquent d'ailleurs que la compétitivité-coût se détériore en France à partir du moment où les 35 heures sont détricotées. Avant cela, de 1997 à 2002, la situation française était meilleure par rapport à l'Allemagne. La RTT synonyme de dégradation de la « compétitivité » est donc une idée reçue. Le rapport conclut, en examinant les évolutions annuelles des différentes mesures de la compétitivité que c'est l'inverse qui s'est produit. Et même les responsables d'entreprises entendus par la commission ont exprimé ne pas souhaiter remettre en cause les 35 heures, entrées dans les normes. C'est en définitive la forte appréciation de l'euro à partir de 2002 qui aura plombé la compétitivité-coût des entreprises françaises ! De quoi nourrir les discussions familiales chez les Delors...

Mais ces lois ont aussi été l'occasion d'abattements forfaitaires de cotisations patronales, destinés à encourager les accords négociés. 12 milliards ! Voici le coût le plus souvent retenu par les études portant sur l'effort budgétaire. La difficulté de l'évaluation porte surtout sur le coût « net » des 35 heures, tenant compte

: L'HISTOIRE A SES RAISONS QUE LA POLITIQUE IGNORE !



des réductions de coûts en assurance chômage et des hausses de recettes de cotisations et d'impôts issues des emplois créés. Le montant retenu est de 2,5 milliards d'euros, soit un maximum de 8.000 euros par emploi créé. Une étude de l'OFCE (5), au résultat très proche de celle de la Dares (6), a permis d'évaluer le potentiel de création d'emplois si les réductions de cotisations avaient été octroyées sans conditions relatives aux 35 heures. Le résultat est sans appel : l'emploi créé coûterait trois fois plus cher !

Revitalisation de la négociation sociale

Autre conséquence des 35 heures : la revitalisation de la négociation collective sectorielle et d'entreprise. Relevons surtout que 40 % des conventions d'entreprises relevant de la loi Aubry 1 ont été dans des entreprises de moins de vingt salariés, et près de deux tiers dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Quand on connaît l'allergie des PME au dialogue social, le monde du travail ne peut que se réjouir d'une telle conséquence induite par le conditionnement des avantages financiers permis par la réduction du temps de travail. Cependant, il faut noter que tous s'accordent pour signaler la grande complexité des échanges sur

cette réduction du temps de travail, souvent l'occasion de nombreuses tensions internes. Si bien que, depuis, le dialogue social a davantage été axé sur les enjeux de pénibilité, de télétravail, l'enjeu du maintien des seniors au travail, ou l'égalité professionnelle en termes de genre.

Enfin, toute évaluation de la réduction du temps de travail ne peut plus passer à côté de l'incontournable « qualité de vie ». Ici, les résultats sont positifs, mais sont à nuancer. Les évaluations indiquent que 60 % des salariés considéraient que la RTT avait globalement amélioré leurs conditions de vie, 28 % estimaient qu'elle n'avait rien changé, tandis que 13 % se plaignaient d'une dégradation, mettant le plus souvent en cause la pression accrue à la productivité du travail, comme cela est souvent relevé dans le secteur des hôpitaux, malgré une politique d'embauche compensatoire mise en œuvre, mais trop partiellement... Il est utile de préciser, comme le fera Dominique Meda, auditionnée par la commission, que ce sont les salariés ayant connu « une RTT sous le régime de la loi Aubry 1 ou en Robien « offensif » qui se sont montrés les plus satisfaits, les moins satisfaits étant les salariés des entreprises n'ayant pas

⇒ *bénéficié de l'aide. Cela s'explique par le fait que ces entreprises pouvaient avoir modifié leur mode de décompte du temps de travail et intégré des pauses, la RTT étant dans ce cas moins élevée que prévu. Quant aux salariés travaillant dans des entreprises couvertes par un accord de Robien de type défensif, où la RTT avait été négociée afin d'éviter des licenciements économiques, ils ont constaté plus souvent que les autres une dégradation de leur vie quotidienne* » (7).

Quand la contrainte libère

Les satisfactions les plus élevées sont le fait de conventions prévoyant des journées de repos compensatoires fixées de manière régulière. Tant les créations d'emplois que la qualité de vie issue de la réduction du temps de travail sont donc favorisées à la mesure du caractère

supplémentaires. Si l'intensification de la productivité au travail est un constat partagé, l'étude ne parvient pas à isoler la RTT comme facteur causal premier, vu la longue tendance historique à l'accroissement de productivité horaire.

Autre idée reçue fréquemment relevée par la droite, et battue en brèche par le rapport : il n'y pas de lien entre la RTT et l'importance accordée à la valeur travail. Une enquête mondiale sur les valeurs démontre ainsi que 67 % des Français déclarent considérer le travail comme très important dans leur vie, contre 48 % et 45 % en Allemagne et au Royaume-Uni. Non, la RTT, ce n'est pas « le Club Méditerranée », comme l'avait affirmé Mme Merkel. « On ne saurait envisager la réduction du temps de travail comme l'oisiveté des paresseux face au travail des courageux. » (8) Cet attachement français au « travail » expliquerait que la société des loisirs si abondamment promue depuis les années 1970 n'est pas encore la réalité de la France. Le surcroît de temps libre n'a ainsi que partiellement profité aux loisirs. Passé de 34 heures à 36 heures entre 1998 et 2010, ce gain de temps libéré du travail a essentiellement été mis à profit du repos, et de la famille et des enfants. L'absence de liens réels entre ce gain de temps et l'augmentation du temps réel de loisir, tels que les voyages ou des activités personnelles récréatives ou sportives est expliquée par trois éléments. D'une part, le niveau de revenus des ménages est le premier facteur de frein. Le loisir, souvent « marchand », a peu bénéficié aux faibles revenus qui ont dès lors concentré leurs gains de temps aux activités domestiques peu onéreuses. Le deuxième facteur est l'accroissement de la productivité au travail qui induit un plus grand besoin de repos. Enfin, le temps libéré a globalement servi à augmenter de manière proportionnelle le temps déjà passé à des activités existantes. Pas de révolution donc... Par contre, la souplesse de mises en œuvre de la RTT a augmenté le sentiment d'une société de « temps choisi ». La flexibilité de la gestion de son temps libre devient une demande du monde du travail. Enfin, la corrélation entre la durée élevée du travail et la faiblesse de l'investissement dans des activités associatives et bénévoles est bien confirmée. Mais elle est également liée à la maîtrise dans la gestion de son temps de travail par le salarié. Le cadre aura plus de facilité pour ce faire, tandis que la travailleuse sociale à horaire variable en aura moins...

Pas de révolution pour les femmes

La réduction collective du temps de travail est fréquemment portée par les organisations féministes. D'une part, il s'agit de contrer l'accroissement du travail partiel, précaire. D'autre part, il s'agirait d'équilibrer les tâches domestiques et parentales. Quantitativement, l'effet de genre est faible, mais la Dares relève que le point de satisfaction générale relevé par les hommes bénéficiaires des 35 heures est le fait qu'ils passent plus de temps avec leurs enfants, même dans des familles séparées. Des auteurs estiment même que la RTT a constitué « un plus grand bouleversement pour les hommes (...) dans la mesure où la réduction de leur temps de travail les aurait « autorisés » ou « obligés » à prendre en considération des tâches auxquelles ils s'étaient peu intéressés jusqu'alors ». (9) Cela est à relativiser par les chiffres : le temps passé par les femmes consacré aux tâches domestiques a bien diminué depuis vingt-

LOIS AUBRY, LOIS ROBIEN : KEZAKO ?

La loi Robien de 1996 consiste en une baisse de cotisations patronales sur les bas salaires pour les entreprises qui s'engagent à augmenter leurs effectifs de 10 % en réduisant la durée du travail dans les mêmes proportions (formule dite « offensive »). L'autre moyen de bénéficier de cette réduction de coûts salariaux était de maintenir un certain niveau d'emploi en réduisant la durée du travail de 10 % dans le cadre strict des procédures de licenciement économique (formule dite « défensive »). La loi Aubry 1 de 1998 ramène la durée du travail hebdomadaire de 39 à 35 heures dans les entreprises privées dès 2000 pour

les entreprises de plus de 20 travailleurs, et à partir de 2002 pour les autres. La mesure est assortie de mesures incitatives, soit des baisses de cotisations patronales forfaitaires dégressives au fil des ans. L'aide était conditionnée à la signature de convention collective d'entreprise. Ici aussi, les formules offensives et défensives existent, avec des obligations de réduction de temps de travail liée à l'accroissement de l'emploi (formule offensive) ou au maintien de l'emploi dans des situations d'entreprises en réduction d'effectifs (formule défensive). La loi Aubry 2 de 2000 fixe le cadre général de la mise en œuvre des 35 heures. Elle

met en place une garantie mensuelle de rémunération pour les salariés au smic (salaire minimum français), et une aide financière à présent structurelle pour les entreprises passées à 35 heures. L'aide annuelle décroît de 1.550 euros pour un salarié payé au smic, à 610 euros pour un salarié gagnant 1,8 smic ou plus. Elle n'est pas conditionnée à une baisse effective de 10 % de la durée du travail ni à un volume minimal d'emploi, mais à l'existence d'un accord social majoritaire ou d'un référendum sur le passage aux 35 heures. L'employeur doit dans ce cadre s'engager à créer ou préserver des emplois.

« offensif », « volontariste » de la mesure. C'est bien la « contrainte » qui libère... Et même les infirmières, reconnues comme ayant été les plus « sceptiques » au sein du monde du travail, considèrent les 35 heures comme un acquis et ne souhaitent pas les remettre en cause. L'aspiration à la réduction du temps de travail est une généralité qui dépasse les enjeux nationaux. Le représentant d'IG Metall a ainsi fait mention d'une enquête réalisée auprès de 500.000 salariés allemands, adhérents et non adhérents, dont 70% disent souhaiter travailler 35 heures ou moins. Les analyses d'impacts sur les conditions de travail relèvent cependant des difficultés, surtout pour les cadres, soumis aux heures

cinq ans, mais celui des hommes n'a pas été modifié. L'étude ne prend pas en compte le sexe des « femmes de ménages » rémunérées...

« Oui mais ceci s'explique aussi par le temps partiel choisi par les femmes », disent les sceptiques. Près de 70 % des femmes salariées à temps partiel le déclarent choisi... pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille et réaliser des travaux domestiques pour la moitié d'entre elles ! (10) 28 % des femmes ayant un enfant sont à temps partiel, 37 % à partir de deux enfants, 44 % à partir de trois enfants. « En définitive, les 35 heures ont indéniablement favorisé une meilleure articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, en particulier pour les parents de jeunes enfants. La persistance d'emplois à temps partiels occupés principalement par des femmes ralentit toutefois indéniablement la marche vers un égal partage des tâches domestiques entre hommes et femmes. » (11) L'étude ne prend pas en compte le niveau différencié de salaires entre les hommes et les femmes, qui pourrait être la principale explication du maintien de cette « norme » sociétale.

La frilosité de la gauche

Un dernier manquement à relever. Jamais il n'est question de mise en œuvre de réduction du temps de travail sur le compte de la marge bénéficiaire des entreprises. Tant que le tabou de l'évolution croissante des revenus des actionnaires ne sera pas abordé, nous pouvons douter d'une gauche de gouvernement capable de mettre en œuvre une réduction collective du temps de travail, même à coût partiellement pris en charge par les pouvoirs publics. Cette frilosité devient très concrète à l'heure des perspectives.

Et demain ? La Commission ose interroger la poursuite de la politique volontariste de réduction du temps de travail et cite les 32 heures. Malgré la qualité et la force des arguments étayés tout au long du rapport, les élus français invitent d'abord à élargir les dispositifs existants, et à offrir des cadres « sécurisés » aux salariées en termes de droit au retour après des congés ou formations, le maintien des droits à l'indemnisation du chômage, etc. C'est donc dans ses perspectives que ce rapport est le plus faible. Il est vrai qu'elles sont à inscrire dans le cadre d'un rapport de forces. La commission relevait ainsi à juste titre que la réduction du temps de travail ne fut jamais spontanée mais toujours « concédée ». Autre rappel historique utile : « Après 1918 et à l'exception de 1968, le temps de travail légal des salariées a été réduit par des majorités de gauche. » Le gouvernement Jospin était-il le dernier gouvernement de gauche européen ? (12) □

tants, et à offrir des cadres « sécurisés » aux salariées en termes de droit au retour après des congés ou formations, le maintien des droits à l'indemnisation du chômage, etc. C'est donc dans ses perspectives que ce rapport est le plus faible. Il est vrai qu'elles sont à inscrire dans le cadre d'un rapport de forces. La commission relevait ainsi à juste titre que la réduction du temps de travail ne fut jamais spontanée mais toujours « concédée ». Autre rappel historique utile : « Après 1918 et à l'exception de 1968, le temps de travail légal des salariées a été réduit par des majorités de gauche. » Le gouvernement Jospin était-il le dernier gouvernement de gauche européen ? (12) □

(1) Rapport n° 2436, Assemblée nationale française, 9 décembre 2014. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2436.asp>

(2) Auteur de l'étude 2011 du CSCE : « Réduire collectivement le temps de travail : pour une plus juste distribution des richesses, pour travailler tous et pour vivre mieux ! ». Consultable en ligne via www.asbl-csce.be/documents/CSCEE2011RTT02.pdf

(3) Le temps partiel joue également ses effets sur les calculs de moyenne nationale de travail hebdomadaire, très souvent biaisée. Ainsi, contrairement à l'idée reçue, en incluant le temps partiel, et tenant compte des 35 heures, la moyenne française était, en 2010, de 37,5 heures, devant l'Allemagne (35,2 heures), l'Italie (36,9 heures), ou encore les Britanniques (36,5 heures).

(4) Rapport n° 2436, citation de L. Jospin, p.75

(5) OFCE = Observatoire français des conjonctures économiques

(6) Dares = Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

(7) Rapport n° 2436, citation de D. Meda, p129

(8) Rapport n° 2436, citation de G. de Robien, Op. Cit., p134

(9) Rapport n° 2436, p 144-145, citation de D. Meda, G. Cette, N. Dromel, « Les pères, entre travail et famille », *Recherches et Prévisions*, n76, Juin 2004.

(10) Rapport n° 2436, p147

(11) Rapport n° 2436, p148

(12) Rapport n° 2436, P41

PROPAGANDE EN BELGIQUE DÉMOCRATIQUE !

L'édition 2015 du rapport annuel du Conseil supérieur de l'Emploi (CSE) aligne les idées reçues sur la réduction du temps de travail (RTT). Une preuve supplémentaire, s'il en fallait encore, de l'aveuglement idéologique de l'élite dirigeante.

Luca Ciccía (CSCE) (1)

Comme chaque année, le Conseil supérieur de l'Emploi (CSE) publie son rapport annuel (2). Sous l'autorité administrative du ministre fédéral de l'Emploi, le Conseil s'appuie sur l'analyse de son secrétariat et du support de la Banque nationale belge. Le CSE est représentatif du climat économique, institutionnel et scientifique actuel de la Belgique et reflète ses rapports de forces. S'il est un excellent outil pour comprendre les volontés politiques, il est un très mauvais outil de compréhension de l'emploi et du chômage. C'est ainsi que l'édition 2015 n'échappe pas aux idées reçues habituelles qui entourent le débat sur le temps de travail.

⇒ Dans sa synthèse, et sans que les développements de l'étude ne le confirment par des faits, le rapport se permet cette affirmation qui résume assez bien l'aveuglement idéologique actuel de l'élite dirigeante : « Historiquement, la réduction collective du temps de travail (RTT) avait pour principal objectif d'améliorer les conditions de travail. (...) Cette tendance à la baisse de la durée du travail négociée s'est interrompue vers le début des années 2000. La diminution du poids de l'industrie dans l'économie et les réalités de plus en plus diverses d'un secteur à l'autre diminuent la pertinence d'une diminution généralisée de la durée du travail et a par conséquent incité à l'émergence de dispositifs individuels de réduction du temps de travail, qui peuvent ou non être utilisés par les entreprises et les travailleurs, en fonction de leurs besoins et des conditions spécifiques de travail (secteur, entreprise, conjoncture, situation familiale, durée de carrière, etc.). » (3) A en croire ce rapport, la RTT n'a donc strictement rien à voir avec la croissance continue de la



Le Conseil Supérieur de l'Emploi est un instance consultative présidée par le ministre fédéral de l'Emploi (Chris Peeters, CD&V). La CSC relève qu'« aucun représentant des travailleurs ni d'autres organisations sociales ne siège au Conseil Supérieur, contrairement aux représentants des employeurs ».

productivité. La RTT n'a rien à voir avec le partage de ces gains de productivité. Et l'emploi n'a, lui non plus, rien à voir avec les modalités du partage des fruits de la productivité. Non. La RTT, c'est juste une question d'amélioration des conditions de travail. Et comme l'industrie est moins présente, qu'il est bien connu que c'est dans les mines que les conditions de travail étaient difficiles, et que, depuis, tout va vraiment bien dans la société dite de services, les salariés ont préféré en rester là, tout en utilisant quand même des formules individuelles flexibles qui arrangent tout le monde, comme le chômage économique, l'intérim, ou encore les crédits temps, les mi-temps en fin de carrière, etc.

De la propagande, dès les présupposés du débat, c'est osé. Mais le pire est à venir ! Sans aucune référence scientifique indiquée, le CSE affirme en effet, à l'encontre de toutes les analyses référencées par l'Assem-

Les politiques de l'emploi ne sont pas réductibles à la question du coût salarial. Les politiques budgétaires, monétaires, ou de l'énergie sont au moins, sinon plus, déterminantes.

blée nationale Française dans son rapport publié avant celui du CSE que : « Les mesures de réduction générale du temps de travail, telle l'expérience française des 35 heures, ont été un relatif échec en termes de partage du temps de travail, mais aussi de compétitivité et de croissance (...)

Au-delà du fait que la création d'emploi ne se décrète pas, les politiques de partage de travail reposent principalement sur l'hypothèse implicite que les travailleurs sont substituables, ce qui n'est que partiellement le cas. (...) l'aspect central des discussions doit être l'interaction entre durée du travail et salaire. Le coût salarial horaire et sa relation à la productivité constituent un déterminant clé de la demande de travail. Le maintien de la compétitivité de nos entreprises

Le gouvernement N-VA-Michel s'inscrit bien dans la « pensée unique » économique. La RTT est à reléguer dans les oubliettes de l'Histoire.

implique que les développements des coûts salariaux et de la productivité restent en ligne avec ceux réalisés par nos principaux partenaires (...) d'autant que, grâce à la politique de modération salariale, au saut d'index, et aux réductions de charges renforcées dans le cadre du tax shift, le handicap salarial constitué vis-à-vis des trois voisins depuis 1996 est en voie d'être résorbé.» (4)

L'air de rien, tout est dit dans ces affirmations. La pensée unique y démontre toute sa bêtise. Premièrement, toutes les études indiquent que les 35 heures ont créé de l'emploi, et à un coût public inférieur aux mesures classiques de réduction de cotisations sociales (5). Mais le CSE ose affirmer le contraire, sans aucune référence ! Deuxièmement, le CSE laisse entendre que la perte de « compétitivité » française est le fait de la RTT, alors que les études relayées par l'Assemblée nationale française mettent en cause les politiques monétaires. Un peu de réflexion permet en effet de rappeler que les politiques de l'emploi ne sont pas réductibles à la question du coût salarial. Les politiques budgétaires, monétaires, ou de l'énergie sont au moins, sinon plus, déterminantes... Troisièmement, le CSE affirme que l'emploi n'est pas une question de volonté politique mais de compétitivité des entreprises qui est issue de la seule maîtrise du coût salarial sur lequel, soyez rassurés Messieurs, Mesdames, le politique peut exercer son autorité. En clair, le pouvoir politique assume clairement qu'il peut modérer les revenus du travail, pas ceux du capital. L'emploi est de la seule autorité du capital. S'il est bien nourri, le capital daignera plus que probablement créer de l'emploi. Si vous doutez encore de la mauvaise foi du CSE, comment justifier qu'on

invoque le caractère peu substituable des travailleurs pour justifier du refus de la RTT quand, dans le même temps, le CSE va inviter les pouvoirs publics à accélérer la mobilité intersectorielle des travailleurs, en favorisant la formation continuée (à coût public), l'outplacement pour les aînés invités à se réorienter, la « flexi-sécurité », etc.

La préoccupation du CSE est surtout celle du relèvement du « taux d'emploi ». Les petits emplois, c'est donc nécessairement une bonne nouvelle. Le CSE invite donc, par exemple, à favoriser l'intérim, ou les contrats temporaires, constatant que nos aînés y ont moins recours qu'à l'étranger. Les perspectives relatives au temps partiel ne sont guère plus réjouissantes. Pour le CSE, « il s'agit de créer



les conditions pour préserver, voire accroître, l'offre de main-d'œuvre disponible plutôt que de financer sa diminution » (6). Traduction : il faut réduire les congés thématiques et crédits temps (par le biais de la création d'un compte-carrière) ; il faut réduire le complément de chômage des temps partiels (AGR) en le conditionnant à une recherche active d'emploi. L'objectif est de faire pression sur les conditions de travail, et d'utiliser au mieux tout le potentiel existant de main-d'œuvre capable d'exercer cette pression.

Le gouvernement N-VA-Michel s'inscrit bien dans la « pensée unique » économique. La RTT est à reléguer dans les oubliettes de l'Histoire ; la modération salariale et la flexibilité sont à améliorer ; la précarité contractuelle, d'horaire et de rémunération est la clé du relèvement du « taux d'emploi » ; les aménagements du temps de travail sont à individualiser, réduire et centraliser par le biais du compte-carrière... Ce n'est pas tout, le CSE a des idées. Tenez, aménager le temps de travail, c'est aussi encourager les activités d'indépendant complémentaire, et le télétravail. On n'est plus au temps des mines, les syndicats y ont été enfouis avec les derniers filons de charbon, l'exploitation peut reprendre, sur le mode feutré de la société des services, mais toujours en ayant à l'esprit les conditions de travail. Après tout, pourquoi vouloir travailler moins si on en arrive à travailler chez soi, où les conditions de travail sont à coup sûr exceptionnelles pour tous ?! Et, comme ce sont les mauvaises conditions de travail dans les mines qui justifiaient la réduction du temps de travail...

Plus sérieusement, alors que la propagande peut dorénavant avancer sans se masquer, la novlangue se fait de moins en moins subtile : « La croissance du taux de participation ayant été plus rapide que la croissance du taux

d'emploi, le chômage a continué de progresser en 2014, à concurrence de 14.000 unités sur une base annuelle (...) Depuis le début de l'année 2015, la hausse du chômage de longue durée s'est progressivement ralentie (...) Plus que jamais, les chômeurs de longue durée doivent être une cible prioritaire des politiques d'emplois actives » (7). Des personnes en situation de chômage deviennent des « unités ». Les chômeurs sont des « cibles ». Le chômage de longue durée n'augmente pas : sa hausse se ralentit progressivement ! Le taux d'emploi progresse ; le chômage également ! Bonnes gens, pas de panique, tout cela est cohérent. L'objectif est d'augmenter le taux d'emploi, pas de réduire le chômage. Bref, la réduction collective du temps de travail, ce n'est pas pour tout de suite... □

On n'est plus au temps des mines : l'exploitation peut reprendre, sur le mode feutré de la société des services.

(1) Auteur de l'étude 2011 du CSCE : « Réduire collectivement le temps de travail : pour une plus juste distribution des richesses, pour travailler tous et pour vivre mieux ! ». Consultable en ligne via www.asbl-csce.be/documents/CSCEE2011RTT02.pdf

(2) Conseil supérieur de l'Emploi, « Rapport 2015 », Septembre 2015, Belgique. Consultable en ligne via <http://www.emploi.belgique.be/moduleTab.aspx?id=370&idm=163>

(3) Op.Cit, p. 11

(4) Op.Cit, p. 17-18

(5) Voir l'analyse du Rapport de l'Assemblée nationale française dans ce numéro d'Ensemble !

(6) Op.Cit, p. 20

(7) Op.Cit, p. 9